

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2197 - MARDI 30 DÉCEMBRE 2014

Sécurité publique

Sept braqueurs présumés dans les mailles de la police



Les sept présumés braqueurs mis aux arrêts par la police/credit photo Adiac

Selon la police qui les a présentés à la presse hier, les supposés délinquants, tous originaires du Nigeria, auraient emporté, il y a quelques jours, une somme de 28 millions FCFA au détriment de l'ambassade d'Égypte au Congo.

Le porte-parole de la police, Jules Moukala Tsoumou, qui faisait également le bilan des actions spéciales menées en période de Noël, a déploré et interpellé la population sur le nombre impressionnant d'accidents de circulation enregistrés, notamment à Brazzaville et Pointe-Noire. [Page 3](#)

ÉCONOMIE

Des intentions d'investissements estimées à plus de 220 milliards FCFA pour 2015

La commission nationale des investissements a, au cours d'une session, examiné vingt-six dossiers représentant des intentions d'investissement de l'ordre de 220.545.705.460 FCFA pour

environ 8000 emplois à créer en 2015. Selon la commission, ces intentions constituent un soutien de plus à la jeunesse congolaise en quête d'emploi et une brique supplémentaire dans

l'architecture de l'économie nationale, conformément à la politique de diversification de l'économie dans laquelle s'est engagé le gouvernement. [Page 5](#)

GRAND PRIX DES ARTS ET DES LETTRES

Gabriel Okoundji et Dieudonné Niangouna plébiscités

Le poète Gabriel Okoundji et le dramaturge Dieudonné Niangouna ont été plébiscités, hier à Brazzaville, lauréats du Grand prix des arts et des lettres du président de la République pour l'édition 2014. Des enveloppes d'une valeur



Gabriel Okoundji

de 10 millions chacune leurs seront remises solennellement lors de la 10^e édition du



Dieudonné Niangouna

Festival panafricain de musique prévue en juillet 2015 à Brazzaville. [Page 11](#)

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE L'ARPCE primée meilleure agence de régulation en Afrique centrale

À l'occasion de la 10^e édition des « Africa Telecom People Awards » 2014 tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire, l'Agence de régulation des postes et télécommunications électroniques (ARPCE) du Congo a été primée meilleure régulateur en Afrique centrale.

Cette distinction reconnaît le travail accompli par cette agence, dirigée par Yves Castanou, dans la régulation du secteur des Postes et des Télécommunications électroniques. En quatre ans, l'ARPCE a réalisé de nombreux projets tels que l'identification des abonnés de la téléphonie mobile, la mise en place



Yves Castanou, à droite, recevant le trophée ATP Awards

d'un plan de numérotation à neuf chiffres et la récupération du nom de domaine «.cg», marquant l'identité du Congo sur le Net. [Page 9](#)

CHAMPIONNAT NATIONAL DE KARATÉ Les athlètes de Brazzaville s'imposent à la 21^e édition

Les budokas de Brazzaville se sont à nouveau illustrés devant ceux des autres départements du Congo en remportant le maximum de médailles d'or à la 21^e édition du championnat national qui s'est déroulée les 27 et 28 décembre à Brazzaville. Une performance qui rappelle celle de la 20^e édition en 2013. [Page 16](#)

ÉDITORIAL

Bilan (2)

Page 2

Compte-rendu du Conseil des ministres du 29 décembre 2014

Page 3

ÉDITORIAL

Bilan (2)

Le deuxième volet du bilan que nous dressons, à l'usage de nos lecteurs, pour l'année qui s'achève est nettement plus positif que le premier. Il concerne, en effet, l'Afrique qui a connu ces douze derniers mois bien des hauts et des bas, mais qui a progressé de telle façon que toutes les projections à court, moyen et long terme en font désormais l'un des moteurs du développement durable.

Certes le continent est loin d'avoir résolu tous ses problèmes, et observe-t-on dans certaines de ses parties des conflits ouverts ou latents qu'il sera difficile de résoudre, mais globalement il progresse de façon indiscutable. En focalisant, comme ils le font, leur attention sur la crise qui secoue la zone sahélo-saharienne, sur la guerre que livre la secte Boko Haram au Nigeria, sur les affrontements religieux en République centrafricaine, sur la fièvre Ebola en Afrique de l'Ouest, les médias internationaux projettent une image fautive de l'Afrique et des Africains. Ils commettent la même erreur qu'à la fin du siècle précédent lorsqu'ils s'avèrent incapables de prévoir l'émergence de la Chine.

Une observation attentive de notre continent montre, en effet, que la croissance économique, dans la plupart des pays africains, n'est pas temporaire mais s'inscrit dans un processus de longue durée qui permettra à leurs peuples de vivre mieux. Peut-être, comme l'annoncent les oiseaux de mauvais augure, provoquera-t-elle, ici et là, des tensions politiques et la remise en question de certaines institutions, mais de façon générale elle se traduira par une élévation du niveau de vie qui profitera à tout le monde.

De ce point de vue, l'année 2014 qui s'achève est sans aucun doute à marquer d'une pierre blanche dans la mesure où l'Afrique s'est imposée aux yeux de nombreux investisseurs mondiaux comme une terre d'élection sur laquelle il convient de miser. À nous maintenant de faire en sorte que ces mêmes investisseurs contribuent activement à l'émergence du continent et ne consacrent plus leurs capitaux à la seule exploitation de nos ressources naturelles comme ils le faisaient jusqu'à présent.

2015 pourrait, de ce point de vue, être une année charnière.

Les Dépêches de Brazzaville

DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

L'URC adhère à l'idée du dialogue national

Suite au débat politique dominé ces derniers temps sur le changement ou non de la constitution du 20 janvier 2002, l'Union pour la restauration du Congo (URC) que préside Dominique Basseyla a, à travers une déclaration rendue publique le 29 décembre à Brazzaville, exprimé sa volonté d'aller au dialogue.

Pour cette formation politique, la tenue de ce dialogue s'avère nécessaire étant donné que la constitution du 20 janvier 2002 comporte de multiples lacunes et d'importantes faiblesses. On y relève, toujours selon l'URC, des dispositions imprécises, voire inapplicables ainsi qu'une pratique mitigée de la séparation des pouvoirs.

Pour l'URC, lorsque le peuple revendique le pouvoir de changer une constitution, l'utilisation du concept « constituant originaire » ne répond qu'à une préoccupation politique précise. Elle est tout simplement une revendication d'un système juridique démocratique, c'est-à-dire l'expres-



Le directoire de l'U.R.C

sion d'une légitimité morale de cette exigence.

Etant donné qu'il n'y a pas de normes juridiques pour le changement de la constitution du 20 Janvier 2002, ajoute la déclaration, il faut considérer que la manière qu'il convient d'utiliser pour aborder ce débat relève de la volonté politique.

De ce fait, l'URC ne peut qu'adhérer à l'idée du dialogue qui sera le moment d'examiner une question d'intérêt na-

tional. Elle a cet effet appelé le chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso à mettre en place une commission paritaire chargée de préparer ce dialogue en ce qui concerne son contenu, son ordre du jour et son déroulement.

La classe politique et la société civile ont été appelées à s'engager dans cette étape de la vie politique nationale avec sagesse et humilité pour la sauvegarde de la paix et de l'unité nationale.

Jean Jacques Koubemba

Les étudiants s'en mêlent

Le Réseau des leaders et des associations des universitaires du Congo (Relauc) va, pour la première fois s'exprimer à travers une table ronde qui s'ouvre ce 30 décembre à Brazzaville. Au centre des débats : les enjeux de paix, de démocratie, de stabilité institutionnelle ainsi que les questions d'émergence liées aux conditions de vie, d'études et de travail.

L'annonce a été lors d'une séance de travail des représentants de plus de six organisations estudiantines regroupées au sein du réseau des leaders et des associations des universitaires du Congo (Relauc) que dirige Frédéric Menga. Au terme de cette table ronde, il sera mis en place un courant de la jeunesse congolaise sur la Constitution, la paix et l'émergence (C.j.c.p.e).

La table ronde devra déboucher sur la création d'un espace de débat démocratique

et intellectuel qui devra regrouper différentes sensibilités de la jeunesse congolaise autour de la problématique de la Constitution du 20 janvier 2002. Objectif : sensibiliser les jeunes aux notions de droit, aux lois et règlements de la République, au rôle de la majorité et la place de la minorité dans le processus de démocratie. « Depuis un certain temps, plusieurs voix s'élèvent au Congo, au sein de la société civile comme au niveau des partis ou groupements politiques sur le changement ou non de la Constitution du 20 janvier 2002. Le débat est tel que : pour les uns, il faut aller au referendum ; pour les autres, il faut un dialogue d'apaisement entre les forces vives de la nation pour un compromis de paix », a indiqué Frédéric Menga. L'espace qui sera créé aura aussi à préparer les jeunes contre les manipulations politiques susceptibles de compromettre la paix et la stabilité nationale. « Afin

de promouvoir la paix, la liberté d'expression, le dialogue, la tolérance démocratique et les exigences de l'émergence, nous allons faire des propositions démocratiques aux institutions de la République et aux différentes forces vives de la nation », a déclaré Frédéric Menga. Le Réseau des leaders et des associations des universitaires du Congo (Relauc) rassemble en son sein plusieurs organisations apolitiques dont le Mouvement des élèves et étudiants du Congo (M.e.e.c), le Collectif d'étudiants au secours des étudiants congolais (C.e.s.e.c), le Collectif de la jeunesse universitaire pour la paix en période électorale (Co.j.u.p.e), le Courant de la jeunesse congolaise sur la Constitution, la paix et l'émergence (C.j.c.p.e), l'Association des jeunes pour la paix, l'environnement, la démocratie et le développement (A.j.p.e.d) ainsi que des enseignants d'universités.

Fortuné Ibara

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcie.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitana, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Duryl Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouhoutou
Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcie
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonu

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriescongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

Compte-rendu du Conseil des ministres du 29 décembre 2014

Il s'est tenu, ce lundi 29 décembre 2014, au Palais du peuple, la dernière réunion du Conseil des Ministres de l'année 2014, sous la haute autorité de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de ce dernier Conseil des Ministres de l'année a porté sur l'examen des points ci-après :

- Trois (03) projets de lois, dont deux émanant du ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé et un projet de loi initié par le ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat;

- Douze (12) projets de décrets, introduits respectivement par le ministère de l'économie forestière et du développement durable, et le ministère des postes et télécommunications.

Ouvrant la séance du conseil des ministres, le Président de la République a donné la parole en premier lieu à Monsieur Isidore MVOUBA, Ministre d'Etat, Ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé.

Répondant à la sollicitation du Chef de l'Etat, le Ministre d'Etat, Ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé, a soumis pour approbation au Conseil des Ministres deux projets de loi.

Le premier projet de loi est relatif à la réglementation du système national de normalisation et de gestion de la qualité.

Portée par une dynamique mondiale de plus en plus concurrentielle, l'industrie congolaise doit apporter des réponses appropriées aux exigences de compétitivité pour permettre aux produits, aux biens et aux services faits au Congo, d'être vendus à un meilleur taux de rentabilité et de prix ; cet argumentaire aura présidé à l'élaboration de ce projet de loi.

Ce système qui intègre en son sein les activités de normalisation, de métrologie, de certification et de gestion de la qualité, sera mis en œuvre par l'agence congolaise de la normalisation et de la qualité.

Il s'agit bien ici, de renforcer le cadre de l'expertise technique et juridique du secteur de l'industrie afin de doter le pays de mécanismes d'une gouvernance efficace répondant aux exigences de la compétitivité, elles-mêmes dictées par le marché international ; tout cela dans le souci de garantir la sécurité du consommateur.

Poursuivant son propos, le Ministre d'Etat, Ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé, Monsieur Isidore MVOUBA, a présenté un second projet de loi portant création de l'agence congolaise de normalisation et de la qualité.

La nécessité de garantir la sécurité des consommateurs et de promouvoir la qualité des biens, des produits et des services, conformément aux axes stratégiques de la politique d'industrialisation du pays et aux engagements internationaux auxquels nous avons souscrit, notamment dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'organisation internationale de normalisation, a conduit le gouvernement à proposer la création de l'agence congolaise de normalisation et de la qualité.

Cette agence a pour missions d'assurer : l'élaboration de la norme, la promotion de la gestion de la qualité, la mise en œuvre du système national de certification des produits et services, le suivi de l'application des normes et de la gestion de la qualité dans les secteurs d'activités socioéconomiques.

CES DEUX PROJETS DE LOI ONT REÇU L'APPROBATION DU CONSEIL DES MINISTRES.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, le Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, Monsieur Claude Alphonse NSILOU, a présenté un projet de loi relatif au statut de la copropriété des immeubles bâtis.

Les immeubles, les lotissements construits par l'Etat ou le secteur privé doivent être accompagnés d'un dispositif juridique qui permette de gérer avec rationalité la vie des habitants d'un même ensemble immobilier, en définissant les responsabilités des uns et des autres, ceci dans l'intérêt de tous : c'est bien ce qui a motivé ce projet de loi.

Le règlement de copropriété est la charte commune des copropriétaires, une sorte de loi intérieure de la copropriété. Le syndicat quant à lui, constitue l'organe délibérant, et le syndic, l'organe d'administration de la copropriété et d'exécution des décisions que le syndicat prend en assemblée générale.

LE PROJET DE LOI RELATIF AU STATUT DE LA COPROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES BÂTIS A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES MINISTRES.

Il est ensuite revenu à Monsieur Henri DJOMBO de prendre la parole. Le Ministre de l'économie forestière et du développement durable a sollicité l'attention du Conseil des Ministres sur cinq (05) projets de décrets.

Le premier projet de décret porte création, organisation, attributions et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serres liées à la déforestation, à la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, la conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone.

La République du Congo a été sélectionnée par la communauté internationale au titre des financements du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque Mondiale et du programme ONU relatif à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) ; d'où le projet de décret initié par le ministre Henri DJOMBO.

Le projet de décret qui nous occupe définit ainsi le mode de fonctionnement des trois principaux organes de gestion de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts en République du Congo, à savoir, le comité national, les comités départementaux et la coordination nationale. Il confirme la volonté politique du gouvernement d'inscrire fermement notre pays dans la conservation et la gestion durable des ressources forestières nationales.

Dans un deuxième temps, le Ministre Henri DJOMBO a présenté le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du comité national de lutte contre le braconnage.

Le braconnage constitue de nos jours, l'une des principales menaces pour de nombreuses espèces animales de la faune sauvage dans la sous-région.

La gravité de cette situation, a amené les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale à réaffirmé en 1999 à Yaoundé au Cameroun, leur volonté de privilégier l'approche commune en matière de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes de la sous-région.

La commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) est née en 2005 de cette volonté. La COMIFAC est un organe d'actions concertées en vue d'éradiquer le braconnage et toute exploitation non durable dans la sous-région.

Ce projet de décret qui suit les directives sous régionales sur la lutte contre le braconnage auquel le Congo est solidairement lié en tant qu'Etat partie, vise essentiellement à accroître et sécuriser la participation de toutes les parties prenantes à la lutte anti-braconnage sur le territoire congolais, avec un objectif avoué, celui de parvenir à une amélioration de la gouvernance dans ce domaine et à l'instauration d'un système de chasse durable qui participe au bien-être des populations locales, contribuant ainsi au développement national.

Le troisième projet de décret présenté par le ministre de l'économie forestière et du développement durable, porte approbation du Plan d'aménagement de l'Unité forestière d'aménagement Ipendja, située dans la zone I Likouala, du secteur forestier Nord.

On se rappellera que depuis l'année 2000, le gouvernement congolais a adopté une politique forestière fondée sur la gestion durable des forêts avec la promulgation du code forestier. L'objectif principal de cette politique est d'encourager une production soutenue des ressources forestières, en garantissant la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes forestiers.

Dans le cadre de la mise en application de cette politique, le Congo a réalisé un programme d'aménagement durable des concessions forestières sur la

base d'un inventaire multi-ressources, en vue d'une connaissance du potentiel des bois d'œuvre, d'une identification des autres produits forestiers et de leur état ainsi que de leur répartition spatiale, permettant ainsi une planification rationnelle de leur gestion.

C'est ce programme qui est développé dans l'Unité forestière d'aménagement (UFA) Ipendja, concédée à la société Thanry- Congo, couvrant une superficie de 461.296 hectares.

Pour appuyer les activités socioéconomiques des populations locales ayant trait au développement communautaire, il est prévu la création d'un fonds de développement local, financé par une redevance annuelle de 200 FCFA/m³ de volume commercial produit. Ce fonds sera géré par un comité de gestion réunissant l'ensemble des partenaires.

Le quatrième projet de décret porte approbation du plan d'aménagement du parc national d'Odzala-Kokoua, situé à cheval sur les départements de la Cuvette-Ouest et de la Sangha.

Le parc national d'Odzala-Kokoua créé par décret n°2001-221 du 10 mai 2001, couvre une superficie de 1.354.600 hectares. Il a bénéficié entre 1992 et 2010, d'un financement de l'Union européenne dans le cadre du programme ECOFAC-Congo.

Les activités réalisées dans la mise en application de ce programme, notamment les inventaires de la faune et de la flore sauvages, les études écologiques et socioéconomiques ainsi que le développement des projets communautaires, ont permis l'élaboration du premier plan d'aménagement du Parc national d'Odzala-Kokoua.

Ce projet de décret consacre la subdivision du Parc en trois différentes zones :

- Une zone de développement d'une superficie de 223.000 ha, destinée à la valorisation durable des ressources naturelles au profit des communautés locales des villages situés dans et autour du Parc ;

- Une zone de transition d'une superficie de 243.900 ha, séparant la zone de développement et le noyau central ;

- Une zone de protection ou noyau central d'une superficie de 828.000 ha, constituant la partie la plus importante du Parc, tant en superficie qu'en valeur biologique ; avec interdiction formelle de pratiquer toutes activités extractives.

Le cinquième projet de décret porte approbation du plan d'aménagement du sanctuaire de gorilles de Lossi, situé dans le district de Mbomo dans le département de la Cuvette-Ouest.

Le sanctuaire de gorilles de Lossi (SGL), créé par décret n°2001-222 du 10 mai 2001, couvre une superficie de 35.000 hectares. Il a également bénéficié d'une assistance financière du programme ECOFAC-Congo, qui a permis la réalisation des inventaires de la faune et de la flore sauvages, les études écologiques, les études socioéconomiques et l'élaboration du premier plan d'aménagement du sanctuaire de gorille de Lossi.

Ce plan d'aménagement consacre la subdivision du sanctuaire en trois différentes zones dont une zone de développement, une zone tampon et une zone de protection ou noyau central d'une superficie de 26.286 ha.

LES CINQ PROJETS DE DÉCRETS PRÉSENTÉS PAR LE MINISTRE HENRI DJOMBO ONT ÉTÉ APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

Le Ministre des postes et télécommunications, Monsieur Thierry MOUNGALLA a sollicité l'avis du Conseil des Ministres sur sept (07) projets de décrets.

Le premier est relatif à l'interconnexion des réseaux de télécommunications ouverts au public. Il fixe les conditions générales d'interconnexion des réseaux et des services de communication électronique ouverts au public et précise le rôle dévolu au régulateur ainsi que les procédures d'arbitrage desdits réseaux.

Le deuxième projet de décret, fixe les conditions d'installation et d'exploitation des réseaux et services postaux.

Il s'agit avec ce projet de décret de mettre en place

une réglementation appropriée pour garantir une entrée non discriminatoire des opérateurs et prestataires de service sur le marché postal, garantir les intérêts des principaux acteurs du secteur à savoir l'Etat, les opérateurs et les consommateurs, et assurer le développement et la modernisation des réseaux et services postaux.

Le troisième projet de décret est relatif à l'approbation du plan national d'attribution de bandes de fréquences radioélectriques.

Conformément aux dispositions du droit international en la matière issu des prescriptions de l'Union Internationale des télécommunications, ce texte prévoit la répartition des bandes de fréquences radioélectriques pour les besoins de défense nationale et de sécurité publique ; pour des besoins civiles et pour des besoins communs.

Le quatrième projet de décret fixe les modalités de gestion du plan national de numérotation et les conditions d'utilisation des ressources en numérotation.

Le cinquième projet de décret soumis au conseil des ministres, fixe les conditions et les modalités d'homologation des équipements terminaux et radioélectriques, de vérification de la conformité et du contrôle technique à l'importation des équipements de communications électroniques.

Par cet acte réglementaire, le gouvernement entend garantir, dans l'intérêt général, la santé et la sécurité des usagers et du personnel exploitant des réseaux de communications électroniques, la compatibilité électromagnétique entre les équipements et les installations de communications électroniques, le respect du plan national des fréquences radioélectriques en évitant des interférences dommageables pour les tiers en conformité avec les exigences essentielles édictées par l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Le sixième projet de décret fixe les modalités d'encadrement des tarifs des services de communications électroniques. Il s'agit en réalité d'éviter les pratiques anticoncurrentielles néfastes pour les consommateurs comme pour la vitalité du marché des télécommunications.

Le septième projet de décret fixe les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de communications électroniques et de distribution des équipements de communications électroniques.

Ce projet de décret traite de la procédure d'attribution de licence ainsi que de celle relative aux autorisations et agréments nécessaires à l'installation et à l'exploitation des réseaux et services de communications électroniques, de même que les dispositions relatives au cahier des charges et aux conditions de distribution des équipements de télécommunications.

CES SEPT PROJETS DE DÉCRETS ONT REÇU L'ASSENTIMENT DU CONSEIL DES MINISTRES

ONT ÉTÉ APPROUVÉS.

Clôture de cette dernière réunion du Conseil des ministres de l'année 2014, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, a une nouvelle fois appelé le gouvernement à être à la hauteur de l'ambition commune visant à offrir au peuple congolais les possibilités de son épanouissement politique, socio-économique et culturel.

Dans ce cadre, il est essentiel que l'exécution du programme national de développement (PND), donne les résultats attendus.

En ce sens et pour cela, le budget 2015 continue de privilégier l'investissement qui reste à même de nous inscrire durablement sur le sentier du développement.

Et cette exigence est portée par un suivi et évaluation de l'action gouvernementale avec, comme point de mire, la recherche des goulots d'étranglement de l'action publique ; l'idée étant de parvenir à une rationalisation des choix budgétaires et au-delà de l'action publique, afin de nourrir la croissance du pays et, de facto, soutenir efficacement le développement du pays.

Commencée à 10 h00, la réunion du Conseil des ministres de ce lundi 29 décembre 2014 a pris fin à 14h00.

Bienvenu OKIEMY

PCT

Les conclusions de la réunion du comité central attendues ce mardi 30 décembre

Les membres du comité central du Parti congolais du travail (PCT) sont en conclave depuis le lundi 28 décembre au palais des Congrès, à Brazzaville, à l'occasion de la quatrième session ordinaire de cette instance dirigeante.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion, figure le rapport de la commission chargée d'étudier la position du PCT sur le changement ou non de la Constitution du 20 janvier 2002. Toute la matinée du mardi 30 décembre sera consacrée essentiellement à l'examen et à l'adoption dudit rapport. Selon les indiscrétions, au cours de la réunion du Bureau politique, du 26 au 27 décembre, le sujet sur le changement de la constitution avait largement dominé les débats.

Dans son discours d'ouverture des travaux, le secrétaire général, Pierre Ngolo a indiqué que ce débat devrait, normalement, être abordé sans animosité dans la mesure où il s'agit d'une question importante pour la vie du pays. La démarche entreprise

par le PCT, a-t-il expliqué, exclut la violence, les injures et les invectives. Pour lui, le peuple congolais a trop souffert des incompréhensions politiques qui débouchent souvent sur les conflits armés. Il a appelé, de ce fait, les membres de son parti ainsi que les autres forces vives du Congo à placer l'intérêt général au-dessus de leurs appétits égoïstes.

Pierre Ngolo a déclaré, en outre, que le Congo est résolument engagé sur la voie de sa modernisation et de son industrialisation dans la paix et la tranquillité. Des acquis à conserver selon le secrétaire général du PCT, attirant ainsi l'attention de certains hommes politiques qui seraient animés toujours par le désir de replonger le pays dans les troubles socio-politiques.

Parlant de la vie du parti, le secrétaire général a invité les membres de son organisation à avoir toujours à l'esprit les recommandations du 6e congrès extraordinaires en vue de les mettre progressivement en œuvre. D'année en année, a-t-il martelé, à travers les différents programmes d'activités, le parti épuise leur mise en œuvre. Il a



Une vue des membres du comité central

mis à profit cette réunion pour appeler les membres du parti à verser leurs cotisations pour l'achèvement des travaux du siège social du parti, en construction au quartier industriel de Mpila, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, Ouenzé.

Pierre Ngolo a salué la mobilisation dont le PCT avait fait montre pendant la fête de l'indépendance du Congo à Sibiti, dans le département de la Lekoumou. Il a fustigé, par ail-

leurs, les fossoyeurs du parti qui attribuent ses victoires électorales à la tricherie et à la manipulation des urnes. En démocratie, a-t-il dit, les adversaires politiques doivent reconnaître les mérites des autres.

Roger Ngombé

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Congo dispose désormais d'une stratégie nationale

Constitué des activités relatives à la réduction des gaz à effet de serre (Redd+), ce document stratégique permettra à la République du Congo d'avancer vers la mobilisation des financements internationaux dédié au climat : le fonds vert.

« Ce document qui nous manquait, nous permettra désormais de discuter convenablement avec les partenaires et bailleurs. Également grâce à celui-ci, nous allons les convaincre à financer un certain nombre d'activités en vue d'accompagner le développement du pays et aller vers l'émergence », a déclaré le coordonnateur national de Redd+, George Claver Boundzanga, à l'issue d'un atelier de validation tenu récemment à Brazzaville. Soulignant que « C'est un pas important que le Congo vient de franchir. Car, parmi les pays ayant postulé au processus Redd+ dans le monde, le Congo entre dans la catégorie des dix pays avancés dans ce processus ».

Outre la stratégie nationale, un autre document adopté lors de cet atelier portait sur les principes critères et indicateurs dudit processus.

Celui-ci met en place les sauvegardes environnementales et sociales dans la gestion des écosystèmes naturelles. Rappelons que la Banque mondiale à travers le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et les Nations unies via le programme Onu-Redd, avaient permis au Congo de démarrer effectivement la phase d'élaboration des outils stratégiques et techniques du processus Redd, grâce à une enveloppe de 7,4 millions de dollars.

Lopelle Mboussa Gassia

TRANSPORTS URBAINS

La FESYPTC ouvre le premier bureau de base dans la zone sud

C'est pour faire face au sempiternel problème de transporteurs en commun à Brazzaville, que la Fédération syndicale des professionnels de transport du Congo (FESYPTC), a procédé le week-end dernier, à l'ouverture de sa première instance dit « bureau de Brazzaville sud » dans l'arrondissement 1 Makélékélé ce, en attendant celui de la zone nord.

La mise en place de ces bureaux, répond au souci de gérer la proximité avec les transporteurs en commun qui souvent éprouvent de nombreuses difficultés quant à l'éloignement des différentes structures administratives, notamment la direction générale basée au centre-ville, pour s'informer éventuelle-



La photo de famille des responsables de la fédération et la police

ment sur leur profession de chauffeur ou de « contrôleur » de taxis ou taxis-bus. Voilà qui justifie l'ouverture de ce premier bureau qui prendra en charge les doléances transporteurs des cinq arrondissements de la zone sud notamment, Mfilou, Bacongo, Mougali, Madibou et Makélékélé. De même pour le deuxième bureau qui sera installé dans la zone nord et qui s'occupera des problèmes des arrondissements 5, 6, et 9, a déclara-

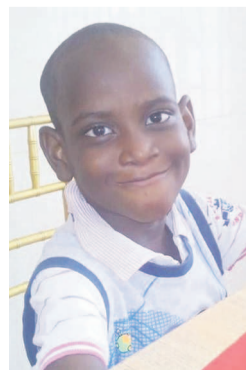
ré le coordonnateur de cette fédération Carel Cyrille Dzoundou qui a d'autre part rappelé les missions que s'assigne la fédération à savoir, la défense des intérêts sociaux professionnels des transporteurs. C'est-à-dire, leurs droits mais aussi contribuer à l'éducation de ses membres.

Aussi, ces bureaux ne serviront pas non seulement à recueillir les doléances des syndiqués, mais serviront également de lieux d'échange des clients qui pourront à la limite, soumettre leurs différentes tracasseries avec les transporteurs.

Notons que la cérémonie a connu la participation des responsables de la police qui ont appelés ces derniers éradiquer certains comportements abusifs constatés dans la circulation routière. « En Europe, il y a plus de véhicule qu'en Afrique mais il y a moins d'accident. Et maintenant que vous êtes structurés, organisés, et vous et nous, asseyons-nous, pour voir ce que l'on peut apporter comme contribution à ces nombreux problèmes », ont-ils souligné.

Jean Jacques Koubemba

NÉCROLOGIE



Sandra Ignamout, agent des *Dépêches de Brazzaville*, les familles Ignamout, Cyrille Mboumabeka, Ngboko Bolanda, ont le profond regret d'informer parents, amis et connaissances, du décès de leur fils, Jean Dany Promesse Mboumabeka, survenu le mercredi 24 décembre 2014 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au 37 de la rue Lékoumou, arrêt La Ferme (Mikalou 2). L'inhumation est prévue pour ce mardi 30 décembre 2014 au cimetière privé Bouka.

IN MEMORIAM

29 décembre 2010 – 29 décembre 2014, voici déjà quatre ans que Marguerite Kiassakouka, nous a quitté. En cette date de triste anniversaire Lucien Mihondono, agent des *Dépêches de Brazzaville*, Pauline Banzouzi, Geneviève Bantsimba, Elisabeth Milandou et famille prient tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse à son égard. Que son âme repose en paix.



COMMISSION NATIONALE D'INVESTISSEMENT

Des taxes allégées pour six sociétés

Sur 26 dossiers examinés par la Commission nationale d'investissement, 6 ont bénéficié de l'agrément. Une fois en activité elles paieront moins de taxes et d'impôts. Cette facilitation fiscale-douanière accordée par l'État congolais a pour objectif d'encourager l'installation des entreprises et la promotion du secteur privé, porteuses d'emplois

Les entreprises bénéficiaires sont spécialisées, pour certaines, dans le secteur des bâtiments et travaux publics et d'autres dans l'agriculture. S'agissant des entreprises dont les dossiers n'ont pas été validés, sept sociétés sont invitées à compléter les éléments d'informations d'ici à la semaine prochaine, en vue de leur validation. Les douze restantes par contre devront revenir très prochainement à cause de l'insuffisance d'informations fournies.

code national des investissements », a indiqué le directeur de cabinet du ministre de l'Economie et des Finances, Jean Raymond Dira. Estimé à plus de 220 milliards FCFA, le coût de leurs investissements devrait aboutir à la création de 8000 emplois. « Ces dossiers ont été examinés conformément à la réglementation, parce que l'on ne donne pas d'avantage fiscal-douanier à qui voudra les avoir », a souligné le directeur de cabinet du ministre des Finances, avant de rappeler que la réglementation prévoit un certain nombre de principes et de critères à remplir avant de bénéficier des avantages de la charte des investissements. Encourageant les investisseurs à venir au Congo, la direction générale de l'Economie, chargée du secrétariat de cette commission, a réitéré son engagement à s'appliquer lors du traitement des dossiers afin de satisfaire les

VIE ASSOCIATIVE

L'Académie nationale des sciences et technologies souffle ses trois bougies

Créée le 27 décembre 2011 à Brazzaville, l'Académie nationale des sciences et technologies (ANSTC) a commémoré cette année ses trois ans d'existence à travers un repas anniversaire organisé dans un restaurant de la place.

Société savante à but non lucratif, placée sous le parrainage et la protection du chef de l'Etat, l'ANSTC s'est fixée un certain nombre d'objectifs. Il s'agit, entre autres, d'assister et de conseiller l'Etat congolais, les institutions publiques et privées, dans la définition, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale en matière de science et de technologie, par l'établissement et la publication des rapports. Elle vise également à encourager la vie scientifique et de contribuer au progrès des sciences et de leurs applications; entretenir avec vigilance une réflexion constante

sections (section des sciences exactes, naturelles et technologiques ; section des sciences de la santé ; section des sciences de l'homme et de la société ; section des sciences agricoles et forestières), présidées chacune par un vice-président. Faisant le point des activités menées en trois ans d'existence, le secrétaire perpétuel de l'ANSTC, le Pr Armand Mouyikoua, a rappelé que la structure s'était dotée en mars 2012, soit trois mois seulement après sa création, d'un récépissé. L'association a également participé aux réunions des autres académies africaines et au niveau des réseaux des différentes académies du monde.

Les deux défis ayant marqué les trois ans d'existence

« Donc nous existons, mais cette existence ne devrait avoir de consistance que si nous avions premièrement un siège, deuxièmement

statuts, après des incompréhensions avec la tutelle, notamment le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, le projet de loi a été désormais retenu. Le document a été soumis récemment à la tutelle, avant son adoption en conseil des ministres. « Cela veut dire qu'en 2015, nous allons nous battre pour faire en sorte que ce projet de loi puisse être validé par le ministre de la Recherche scientifique en conseil des ministres et au niveau du Parlement pour que l'Académie nationale des sciences et technologies du Congo soit reconnue et puisse fonctionner avec des dispositions qui sont contenues dans les statuts et le règlement intérieur », espère Armand Mouyikoua.

D'après lui, l'acquisition d'un siège et du statut juridique de l'association, notamment l'adoption du projet de loi sont des perspectives agréables pour



Douze membres fondateurs ayant pris part au buffet anniversaire du 27 décembre 2014/credit photo Adiac

ainsi que concourir au développement des relations scientifiques africaines et internationales. Cadre de réflexion, d'assistance et de conseil aux décideurs, cette structure vise, enfin à participer à la vie scientifique du Congo en lui apportant son soutien ; veiller à ce que la culture scientifique et le progrès des connaissances soient rendus accessibles à tous.

L'organisation est structurée en quatre

que nous puissions bénéficier d'un décret présidentiel reconnaissant l'Académie nationale des sciences et technologies du Congo. Ce sont les deux écueils qui nous ont perturbés un tant soit peu et qui ont fait que nous avons eu beaucoup de difficultés à avancer », a reconnu Armand Mouyikoua, indiquant que l'acquisition d'un siège reste pour eux une préoccupation importante. Quant au décret présidentiel tel qu'indiqué dans les

2015, au regard des moments difficiles que la structure a connus.

Présidée par le Pr Assori Itoua Ngaporu, l'ANSTC regroupe actuellement quinze membres fondateurs, tous professeurs. Il s'agit, entre autres, de Georges Moyen, Anges Antoine Abena, Théophile Obenga, Abraham Constant Ndinga-Mbo, Paul Nzete, Charles Gombé Mbalawa et Joseph Voudibio.

Parfait Wilfried Douniama



Une vue de la salle lors de la Commission nationale

« J'espère qu'avant le premier trimestre de 2015, elles auront aussi droit aux avantages qu'accordent le

requêtes qui repondront aux normes prescrites.

Lopelle Mboussa Gassia



Institut Africain de
Perfectionnement et de
Renforcement des Capacités

INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 / +242 06 992 04 91
E-mail : inscription@iprc-training.org
Site web : www.iprc-training.org
BP 537 Brazzaville - République du Congo

FORMATION – CONSEIL – ASSISTANCE TECHNIQUE

Une Expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez-nous aux numéros indiqués ci-dessus ou par email.

| CODE | INTITULE DE LA FORMATION | DURÉE | COÛT | PERIODE |
|-------|--|-------|--------------|------------------------|
| EP01 | Gestion efficace des archives et classements | 5jrs | 400 000 FCFA | 17 au 21 novembre 2014 |
| EP04 | Assurer la fonction d'assistant(e) de direction : Perfectionnement | 3jrs | 400 000 FCFA | 1 au 3 Décembre 2014 |
| GMP08 | Comment répondre efficacement à un appel d'offres des marchés ? | 5jrs | 500 000 FCFA | 8 au 12 Décembre 2014 |
| GMP02 | Passation des marchés publics (Travaux, fournitures et services) | 5jrs | 500 000 FCFA | 15 au 19 décembre 2014 |

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sept présumés braqueurs dans les mailles de la police à Brazzaville

Les sept individus de nationalité nigériane, présentés à la presse le 29 décembre, à la direction générale de la police, sont soupçonnés d'avoir braqué l'attaché financier de l'ambassade d'Egypte en République du Congo, qui sortait de la banque, muni d'une somme de 28 millions FCFA

En effet la scène se passe le 23 décembre en plein jour à Poto-Poto, notamment au croisement de la rue Dahomey avec l'avenue de la Paix dans le 3^e arrondissement de Brazzaville. Les présumés braqueurs ont été présentés à la presse en présence de leur victime. « Leur maudis operandi est qu'ils se mettent le plus souvent en observation dans les banques pour identifier

leurs victimes éventuelles. Ces Nigériens qui l'avaient observé et qui utilisent les motos pour leur déplacement l'ont pris en filature pour s'introduire dans sa voiture qui avait des vitres baissées pour emporter les 28 millions FCFA », a expliqué le porte-parole de la police, le colonel Jules Monkala-Tchoumou au cours d'un point de presse, précisant que les enquêtes se poursuivaient pour découvrir les autres membres du groupe. Rappelons que ce n'est pas pour la première fois que des sujets étrangers en situation irrégulière soient mis aux arrêts par les services de police à cause des actes de braquage. Rwandais, Congolais de la RDC, Tchadiens et autres sont passés par là.

Parfait Wilfried Douniama

La police annonce des mesures spéciales pour les fêtes de fin d'année

La direction générale de la police a fait, le 29 décembre par le biais de son porte-parole, le colonel Jules Monkala-Tchoumou, le point des mesures de sécurité qu'elle a mises en place pendant la période des fêtes.

Selon le porte-parole de la police, vingt-six accidents dont quatre mortels ont été enregistrés à travers le pays. La ville de Brazzaville vient en tête avec dix-sept cas d'accidents de voie publique, suivi par les départements du Kouilou et de Pointe-Noire où sept accidents ont été enregistrés, dont deux mortels. Un accident mortel a été également signalé dans la Bouenza et un autre dans le Pool. Les causes principales élucidées par les services de police sont essentiellement l'excès de vitesse, la conduite en état d'ébriété et dans une certaine mesure l'état défectueux des véhicules.

Quelques personnes interpellées

Outre ces d'accidents, il a été enregistré à des proportions moins importantes, quelques cas de vols qualifiés, de consommation de boisson frelatée et des troubles de cultes par des bandes organisées.

Le colonel Jules Monkala-Tchoumou a aussi annoncé l'interpellation de certaines personnes pendant cette période, parmi lesquelles des étrangers, notamment des sujets de la République démocratique du Congo (RDC) refoulés. Ces derniers sont, a-t-il déploré, revenus clandestinement au Congo et n'ont pas hésité à répondre leur activité criminelle.

Renforcement des mesures de sécurité pour la fête de fin d'année

Etant donné que la plupart des accidents ont été causés par l'excès de vitesse, l'état d'ébriété et le mauvais état des véhicules, la police entend disposer du matériel pour organiser des tests d'alcoolémie pendant la fête de fin d'année. « Les agents vont interpellé les chauffeurs de véhicules pour les soumettre à un test et tous ceux qui auront un taux d'alcool élevé, se verront interdire de la circulation jusqu'à la fin des fêtes et leurs véhicules seront mis en fourrière », a annoncé le directeur de la sécurité publique.

La police s'est engagée également à intensifier l'opération « Longwa na nzela », notamment dans son

volet contrôle technique des véhicules, afin d'écartier de la circulation routière toute voiture en état de vétusté. « De cette manière, nous pourrions certainement baisser le taux d'accidents. C'est le pari que nous voulons prendre », a-t-il indiqué.

L'opération Mbata ya Bakolo se poursuit

Le colonel Jules Monkala-Tchoumou a, par ailleurs, annoncé la poursuite de l'opération de contrôle des sujets étrangers en situation irrégulière lancée le 4 avril dernier sous le label de « Mbata ya Bakolo ». D'après lui, les contrôles des étrangers seront intensifiés pour dénicher tous ceux qui sont en situation irrégulière. C'est ainsi qu'il a appelé la population à une franche collaboration pour dénoncer auprès des services de police des criminels refoulés qui profitent de la « porosité » des frontières congolaises pour y revenir.

Il a enfin communiqué les trois numéros des équipes spéciales qui se chargeront de vérifier la présence des sujets étrangers en situation irrégulière. Il s'agit du : 06 628 8071 ; 05 558 46 18 ; 06 629 10 05.

Parfait Wilfried Douniama





Assurances et Réassurances du Congo

Nous vous accompagnons pour tous vos besoins en assurances.

ASSURANCE AUTOMOBILE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ASSURANCE TOUS RISQUES (Chantiers, Montages et Essais)

ASSURANCE MALADIE ASSURANCE INCENDIE

ASSURANCE VOYAGE ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION

ASSURANCE TRANSPORT ASSURANCE SCOLAIRE

ASSURANCE GLOBALE BANQUE

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU

Protégez votre entreprise dès maintenant!



Promotion spéciale

- > Acer Aspire E1-570
- > Acer Celeron (Couleur Rouge)
- > Acer Celeron (Couleur Grise)

Ordinateurs portables **acer**



Spécificités

- * Intel Core i5-3337U, Système Windows 8
- * 1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **479.000** TTC



Spécificités

- * Intel Celeron, Processor (2.2 GHz), Windows 7
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **265.000** TTC



Spécificités

- * Intel Celeron
- * Système d'exploitation Windows 7
- * 2 GB DDR3 Memory, 320 GB HDD
- * 11.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **259.000** TTC




Avenue Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, City-center, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
Tel: 00242 05 381 34 34 / 06 881 34 34 - Courriel: info@terratech-cg.com - Web: www.terratech-cg.com



LUTTE ANTI-BRACONNAGE

Le PALF ravi de l'arrestation des trafiquants des pointes d'ivoires

De nombreux trafiquants de pointes d'ivoire surpris en flagrant délit à l'aéroport Maya Maya et dans d'autres localités du pays courant 2014 ont été interpellés a affirmé, le 24 décembre à Brazzaville, un communiqué du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Se référant à la législation en vigueur au Congo, Naftali Honig, Coordonnateur du PALF a rappelé : « *Les infractions liées à la faune sauvage sont punissable par la loi n° 37-2008, jusqu'à cinq ans de prison ferme, des amendes allant jusqu'à 5 millions francs CFA, sans parler des dommages-intérêts* ». Il a de même commenté qu'« *En Afrique du Sud la loi permet des condamnations bien plus significative – un trafiquant thaïlandais a récemment écopé d'une peine de 40 ans de prison ferme en Afrique du Sud, pour trafic de corne de rhinocéros* ».

À Brazzaville, plusieurs autorités ont été récemment arrêtées avec des pointes d'ivoires ou d'autres produits d'éléphant, mais l'implication exhaustive de la loi reste encore un obstacle majeur à l'encontre de la politique nationale de protection de la biodiversité affirme ce communiqué de presse. À Ouessou, chef-lieu du département de la Sangha, au nord-Congo, une

audience a eu lieu le 24 décembre avec un grand trafiquant international d'ivoire devant la barre. Le dossier a été renvoyé au 29 janvier 2015. Le PALF se préoccupe à suivre le dossier et lutte pour que ce trafiquant d'ivoire soit condamné d'une peine dissuasive comme prévu par la loi. « *Un braconnier a été condamné à deux ans de prison, mais malheureusement les braconniers écopent souvent des peines plus lourdes que les grands trafiquants qui ont des moyens de s'échapper dans la nature. Mais c'est les grands trafiquants qui sont les commanditaires de cette destruction !* », a déclaré le Coordonnateur du PALF. Le trafic international d'ivoire, surtout en Asie, est la cause directe de l'abatage massif de la population des éléphants d'Afrique. Et pourtant, ces derniers contribuent énormément aux économies dans le secteur eco-touristique sur le continent africain, et jouent également un rôle extrêmement important au niveau écologique. C'est

ainsi que la lutte anti-bracconnage devrait s'intensifier car, le trafic d'ivoire continue d'être un fléau pour l'Afrique et le monde entier. Par ailleurs, le PALF a aussi affirmé dans un autre communiqué qu'au niveau de l'aéroport international du Roi Shaka, en Afrique du Sud, un trafiquant d'ivoire a été arrêté pour corruption et détention illégale de l'ivoire et traduit en justice directement.

Au lieu de partir en avion, poursuit le communiqué, le trafiquant va comparaître devant la justice au Tribunal de Verulam.

Le motif reproché au trafiquant arrêté à King Shaka International Aéroport est la corruption et détention illégale d'ivoire d'éléphant.

Après avoir offert un pot de vin de 2.000 Rand (soit environ 92.000 francs CFA), le trafiquant d'ivoire a été arrêté pour corruption et détention illégale de l'ivoire.

Même l'ivoire sculptée est le résultat des longs circuits de trafic illicite, commençant par l'abatage des éléphants, récemment nommé patrimoine universelle par le Cécéac. Les éléphants sont protégés en Afrique du Sud comme en République du Congo.

Fortuné Ibara

ENQUÊTE

Trois pays africains champions du monde dans la consommation d'alcool

Le Tchad, la Gambie et le Mali sont dans le trio de tête des grands pays consommateurs d'alcool pur dans le monde. C'est ce qui ressort d'une étude menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) rendue publique le 28 décembre dernier.

L'étude ne s'est intéressé qu'à la population des buveurs d'alcool. Et la palme d'or revient aux buveurs tchadiens qui, avec 34 litres pur par an, arrivent en tête, devant les Gambiens (30 litres) et les Maliens (29 litres). Loin des préjugés, les buveurs russes et leur célèbre Vodka se contentent de 22 litres d'alcool pur par an. Les Français, quant à eux, font figure de petit poucet avec seulement 13 litres par an. Cependant, précise l'étude, une large part de la population tchadienne ou malienne ne consomme pas d'alcool pour des raisons religieuses ou simplement de santé. Pourtant, lorsqu'ils boivent ils privilégient la bière. Avec ces chiffres, le continent africain détrône de loin les pays d'Europe et d'Asie.

Qu'en est-il de l'Europe ?

Les pays européens qui consomment le plus sont bien évidemment la Russie, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et les États de l'Est avec plus de 12,5 litres d'alcool pur par an et par personne. Soit l'équivalent de 500 pintes de bière à 5%. L'OMS note

que la consommation est stable depuis le début des années 1990 dans les pays riches. Mais qu'elle augmente fortement dans les pays en développement, en Asie et en Afrique. Elle s'inquiète également de l'augmentation chez les jeunes en général. Sur 82 pays ayant accepté de répondre, 80% auraient noté une telle évolution. Ceux qui consomment le moins sont des pays où l'alcool est le plus souvent interdit : le Moyen-Orient, le Maghreb, et globalement l'Afrique, même si l'OMS note qu'une bonne partie de la production n'est pas contrôlée par les gouvernements.

Des conséquences notées

L'alcoolisme est un facteur clé dans plus de 200 maladies et traumatismes. Il est également à l'origine de la propagation des maladies infectieuses comme la tuberculose et le VIH/Sida. Selon Dr Ala Alwan, sous-directeur général de l'OMS pour les maladies non transmissibles et la santé mentale, « de nombreux pays reconnaissent les graves problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool et ont pris des mesures pour en prévenir les conséquences sanitaires et sociales et traiter les personnes qui en ont besoin. Mais il est clair qu'il faut faire beaucoup plus pour réduire le nombre de décès et les souffrances associées à l'usage nocif de l'alcool. »

Fiacre Kombo (Stagiaire)

Avis d'appel d'offres

Date : 30 décembre 2014

Projet N° : P-Z1-DB0-088

Prêt N° : 2100150030694

AAO No : 016-2014/TR/MATDGGT/DGGGT

1. Le présent avis d'appel d'offres (AAO) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans Development Business du 23 janvier 2014 en ligne et sur le portail de la Banque (www.afdb.org).

2. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour couvrir le coût du projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville-Pointe Noire-Dolisie, et entend affecter une partie du produit de ce prêt aux paiements prévus au titre du marché objet du présent appel d'offres international.

3. le Ministère de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux invite par le présent appel d'offres international, les soumissionnaires éligibles pour l'exécution des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Dolisie-Kibangou-frontière du Gabon, Lot 3 : Tronçon Kibangou-Dolisie (93 km), avec construction d'un pont de 385 m, à présenter leurs offres sous plis fermé. L'appel d'offres international se déroulera conformément aux Règles et Procédures d'acquisition des biens et travaux de la Banque.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux de la :

Délégation générale aux grands travaux
(Cellule d'exécution des projets routiers BAD)
Immeuble du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux
Face Place de la République (ex Rond point du CCF)
Étage / numéro de bureau : 5^e étage, centre-ville Brazzaville
Tél : +242 222 81 35 78 /06 956 86 64/06 650 58 66 fax : +242 222 83 54 60

5. Un jeu complet du dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés, sur demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus

et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent cinquante mille (150.000) Francs CFA.

6. Les dispositions dans les instructions aux soumissionnaires et dans les conditions générales du contrat sont les dispositions standards du Dossier type d'appel d'offres pour l'acquisition de travaux, édition septembre 2010, révisée en juillet 2012 de la Banque africaine de Développement.

7. Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 17 février 2015 à 12heures 30 mn, heure locale et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à deux milliards (2.000.000.000) de F.CFA

8. Les offres doivent être valides durant une période de 180 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 17 février 2015 à 13 heure 30 mn, heure locale à :

Délégation générale aux grands travaux
Cellule d'Exécution des Projets Routiers BAD
Immeuble du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux
Face Place de la République (ex Rond point du CCF)
Étage / numéro de bureau : 1er étage centre-ville
BP 1127 Brazzaville – République du Congo

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre,

Jean Jacques BOUYA.



Le Marrakech du Rire

Ce soir à 21h55

Dans la ville ocre, l'humour est de nouveau
au rendez-vous

tv5monde.com

TV5MONDE

La chaîne culturelle francophone mondiale



Agence de Régulation des Postes et
des Communications Electroniques
République du Congo

L'ARPCE remporte le trophée ATP Awards 2014 de la « Meilleure Régulation et gouvernance en Afrique Centrale ».

Le 18 décembre 2014 à Abidjan en Côte d'Ivoire, l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) de la République du Congo, a été primée « Meilleure Régulation et gouvernance en Afrique Centrale », lors de la 10^{ème} édition des Africa Telecom People (ATP) Awards.

Organisés avec le concours du magazine panafricain Réseau Telecom Network, les ATP Awards sont la plus ancienne distinction africaine qui consacre les meilleurs acteurs du secteur depuis 2004. Ils sont considérés aujourd'hui en Afrique comme le baromètre du secteur des Technologies de l'Information et des Communications en général et des Télécommunications en particulier.

PANEL : Le Haut Débit en Afrique



Présent à cet événement, le Ministre des Postes et Télécommunications du Congo, Thierry Mougalla, a co-animé dans la matinée du 18 décembre avec le Directeur Général de l'ARPCE, Yves Castanou, un panel sur le thème : « Le Haut Débit en Afrique ». Une opportunité pour le Congo de partager son expérience et sa vision de ce secteur hautement stratégique.

Le Directeur Général de l'ARPCE a notamment souligné: (i) la nécessité pour le Régulateur d'avoir une forte capacité d'appréhension des technologies pour bien encadrer les nouveaux services liés au haut débit, (ii) le besoin fondamental de formation à tous les niveaux, pour la création des contenus et des services. Ceci, pour éviter que le haut débit en Afrique ne soit comme une grande autoroute sur laquelle ne circuleraient que des bicyclettes...



Cette année, c'est au cours d'une soirée riche en couleurs et en son, que les plus grands acteurs africains des télécommunications se sont réunis en présence des ministres ivoirien et congolais en charge des Télécommunications ainsi que du Secrétaire Général de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), pour récompenser les meilleures initiatives et efforts observés dans le secteur.

Plusieurs pays d'Afrique ont été nominés au cours de ces ATP Awards dans les catégories suivantes : « Application innovante », « Meilleur opérateur » et « Meilleure régulation et gouvernance ».

Le Congo a été doublement distingué avec le prix « Application innovante - Afrique centrale » remporté par l'opérateur de téléphonie mobile MTN Congo et celui de la « Meilleure régulation et gouvernance - Afrique centrale » décerné à son Agence de Régulation, l'ARPCE.

Réceptionnant le prix des mains d'Abdoukarim Soumaïla, Secrétaire Général de l'UAT, Yves Castanou, le Directeur Général de l'ARPCE, a déclaré que « ce prix est une reconnaissance de l'Afrique et de la sous-région pour le travail

accompli par l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques ». Il a par ailleurs précisé que « cette reconnaissance de nos pairs africains nous aspire à aller plus loin, à travailler davantage pour que le secteur des télécoms en Afrique se développe à travers le Congo ».

Notons qu'en seulement 4 ans d'activité, l'ARPCE a réalisé de manière excellente de nombreux projets, entre autres, l'identification des abonnés de la téléphonie mobile, la mise en place d'un plan de numérotation à 9 chiffres, le contrôle du spectre des fréquences, la récupération du « .cg » identité internet du Congo sur le Net, le contrôle régulier des pylônes sur tout le territoire national, la mise en place du Centre d'Ecoute des Consommateurs, du Centre de supervision du trafic sortant et entrant et du 1er point d'échange Internet opérationnel dans la sous-région.

Bien que de nombreux défis restent encore à relever, le trophée ATP Awards représente une nouvelle étape que l'équipe dirigeante de l'ARPCE vient de franchir vers l'atteinte de sa vision qui est celle de faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders des Postes et des Communications Electroniques.



Ils ont dit

« Je suis très heureux que ce prix soit remporté par le Régulateur du Congo Brazzaville et je suis persuadé que ce prix est mérité. J'encourage l'ARPCE à aller de l'avant et que ce prix soit un stimulant pour tout son personnel ».

Bruno N. Koné
Ministre des Postes et TIC (Côte d'Ivoire)

« Je suis très content pour l'ARPCE du Congo Brazzaville. Les membres du jury ont décidé d'attribuer ce prix au Congo pour des raisons évidentes de performance par rapport à pas mal de projets structurants qui ont été développés ».

Oswald Louéké
Producteur Exécutif des ATP Awards

« Ceci est l'illustration et la récompense d'un travail de fond qui se fait par l'ARPCE, caractérisé par l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement. L'Agence de Régulation a su relever un certain nombre de challenges pour le pays et le fait qu'il soit primé aujourd'hui cela démontre l'énergie et la rigueur avec laquelle elle mène ses actions ».

Thierry Mougalla
Ministre des Postes et Télécommunications (Congo)

« L'ARPCE est un Régulateur relativement jeune et qui a su s'impliquer fortement dans le développement des Technologies de l'Information et de la Communication. En 4 ans d'exercice il a fait de grandes réalisations, qui ont contribué au choix du jury comme meilleure régulation et gouvernance en Afrique Centrale ».

Bernard Sanchez
Associé chez Marpij

DIPLOMATIE

Le Pape, artisan discret du rapprochement entre les USA et Cuba

Le pape François aurait fait exprès qu'il n'aurait pu faire mieux : mercredi 17 décembre, il a fêté son 78^e anniversaire par une série de gestes tous aussi symboliques les uns que les autres, alors que l'histoire tournait une page.

Un groupe de SDF (sans domicile fixe) est venu le rencontrer sur la Place Saint-Pierre avec un bouquet de tournesols - « achetés. Pas cueillis dans les champs » - pour lui témoigner leur espérance : « cette fleur suit le mouvement du soleil ; c'est la fleur de l'espérance. Nous te suivons ». Un autre groupe, des handicapés venus d'Argentine son pays, est venu lui faire ses vœux. Des danseurs de tango, danse emblématique de l'Argentine, se sont exhibés sur la Voie de la Conciliation qui marque la « frontière » entre l'Italie et le Vatican. Des nombreux messages, des manifestations d'affection de l'Eglise et de la Communauté in-

ternationale sont arrivés sur son bureau, à commencer par celui du président italien Giorgio Napolitano, le communiste athée qui s'est découvert une grande affinité avec le chef de l'Eglise catholique. Il s'agit d'une allégresse générale qui s'est saisie des gens ordinaires, bien en contraste avec la volonté du pape de conserver discrétion et sobriété autour d'un événement auquel il a voulu conserver son caractère privé.

Le pape argentin a pu aussi prendre connaissance, mercredi, du véritable « tabac » qu'il fait chez les fidèles. Les chiffres de ses audiences générales, grands rendez-vous hebdomadaires au cours desquels il donne son enseignement public aux foules, les mercredis Place Saint-Pierre à Rome. 1.199.000 personnes sont venues à ces audiences générales cette année : record battu en mai (205.000 personnes), flop relatif en août (25.000 personnes 'seulement'. C'est le temps des vacances).

Le vrai cadeau

Mais c'est l'annonce du rétablissement des relations diplomatiques interrompues depuis 1962 entre les États-Unis et Cuba qui a sans doute représenté le cadeau le plus emblématique de cette journée-anniversaire du pape François. Car dans leurs déclarations officielles simultanées, aussi bien le président Barak Obama que le commandant Raul Castro de Cuba ont rendu hommage au rôle, discret mais déterminant, que le pape François a joué dans ce spectaculaire aboutissement. Patiemment, avec des pays qui ont voulu jouer le jeu comme le Canada, le Vatican s'est attelé à rapprocher les points de vue, à limer les aspérités. Il a su mettre sa puissante diplomatie au service de cette cause, aidée par le travail de son réseau de nonces apostoliques et même par le coup de pouce décisif des évêques catholiques cubains et américains. Recevant jeudi au Vatican, les

lettres de créance d'une quinzaine de nouveaux ambassadeurs (dont quatre africains : Rwanda, Tanzanie, Mali, Togo), le pape a rappelé que « le travail d'un ambassadeur est un travail fait de petits pas, de petites choses qui finissent par réaliser la paix, semer la fraternité parmi les peuples. Aujourd'hui nous sommes tous contents, parce que nous avons comment deux peuples qui s'étaient éloignés pendant de si nombreuses années ont accompli, hier, un pas de rapprochement. Cela a été rendu possible par des ambassadeurs, par la diplomatie ».

Le succès du pape dans cette affaire n'est pourtant que le dernier « des petits pas » décisifs du Souverain pontife en diplomatie. Qu'on se rappelle, en juin dernier : il avait déjà réussi le coup de maître de faire prier côte à côte, au Vatican, les présidents israélien de l'époque, Shimon Peres et palestinien, Mahmoud Abbas. Et puis l'an dernier, alors que

les bombardiers de l'ONU chauffaient déjà leurs moteurs, il avait obtenu que la communauté internationale ne bombarde pas la Syrie.

Or c'est au cours de cette année qu'il a secrètement engagé sa diplomatie auprès des Américains et des Cubains.

« Le Saint-Père désire exprimer sa grande satisfaction pour la décision historique des gouvernements des États-Unis et de Cuba d'établir des relations diplomatiques, afin de surmonter, dans l'intérêt de leurs citoyens respectifs, les difficultés qui ont marqué leur histoire récente », a annoncé le Saint-Siège mercredi. Un pape argentin - et donc américain - pour dénouer une crise que l'on croyait bétonnée pour des années, justifie bien le propos du président américain Obama : « somos todos americanos » : nous sommes tous Américains. Un Américain a résolu une crise américaine.

Lucien Mpama

OTAN

Le président Barack Obama salue la fin de la mission de la coalition en Afghanistan

La mission de combat des coalisés en Afghanistan s'est achevée le dimanche 28 décembre. Une occasion qui a permis au président américain, Barack Obama, de féliciter cette force internationale pour ses exploits visant à ramener la paix dans ce pays.

« À présent, grâce à l'extraordinaire sacrifice de nos hommes et femmes en uniforme, notre mission de combat se termine et la plus longue guerre dans l'histoire des États-Unis s'achève de manière responsable », a déclaré Barack Obama dans un communiqué. Le président américain s'exprimait ainsi depuis Hawaii où il séjourne actuellement. « Nous sommes en sécurité et notre pays est plus en sécurité en raison du service de l'Isaf », a-t-il ajouté. Même si les talibans que les forces de l'Otan combattent en Afghanistan ne sont plus aussi forts qu'en 2001, tout le monde sait qu'ils demeurent un grave danger pour l'avenir de ce pays. Le chef de l'exécutif des États-Unis a d'ailleurs reconnu que « l'Afghanistan reste un endroit dangereux ». Cela veut dire, a-t-il poursuivi, qu'à « l'invitation du gouvernement afghan (...), les États-Unis et leurs alliés maintiendront une présence militaire limitée en Afghanistan afin d'assister et d'entraîner

les forces afghanes, ainsi que pour mener des opérations antiterroristes contre ce qui reste d'Al-Qaïda. »

Lancée après les attentats du 11-septembre par George Bush, la mission de combat de la coalition a été selon plusieurs observateurs « un véritable succès militaire » en ce sens qu'elle a débouché sur la déroute des talibans, même si ces derniers ont au fil des années repris leurs attaques contre les forces gouvernementales afghanes appuyées par celles de la coalition. Certains analystes sont plutôt sceptiques sur les résultats obtenus.

La fin de la mission de combat de l'Otan (Isaf) ne marque pas le retrait définitif des alliés en Afghanistan. En effet, cette force internationale sera remplacée en 2015 par 12 500 soldats des pays membres de l'organisation, principalement des Américains. Leur mission sera d'appuyer l'armée afghane contre les Talibans. Après autant d'efforts consentis pendant treize ans marqués entre autres par plus de 2 000 morts, des milliers de blessés et une facture de mille milliards de dollars, la question que l'on se pose est de savoir si les sacrifices accomplis en valaient vraiment la peine et si l'Afghanistan de demain ne va pas ressembler à l'Irak d'aujourd'hui, voire à la Libye.

Nestor N'Gampoula

PÉTROLE

L'impact de la baisse du prix du baril

À en croire le Fonds monétaire international (FMI), en 2015 et 2016, la baisse du prix du pétrole devrait contribuer à booster la croissance de 0,3 à 0,8 point de pourcentage au niveau mondial.

Selon les experts du FMI, dans un scénario « optimiste », la faiblesse persistante des cours du baril de pétrole pourrait apporter en 2015 et 2016, 0,7 et 0,8 point de croissance en plus, au niveau mondial, et dans un scénario « pessimiste », 0,3 et 0,4 point de croissance supplémentaire. Les chercheurs se basent dans le cas où le recul du prix du pétrole est dû, à hauteur de 60%, à une hausse surprise de l'offre de pétrole, le reste étant dû à un recul de la demande. Ce

recul bénéficierait en premier aux pays importateurs de pétrole par la baisse de leur facture énergétique, de leurs coûts de production et du recul du taux d'inflation importée.

La dépréciation de l'euro et du yen (Japon) par rapport au dollar a « quelque peu » annihilé les effets bénéfiques du recul du pétrole, notent les experts. Pour leurs pays exportateurs, cette baisse des prix du baril dépendra de leur degré de dépendance aux exportations du pétrole et de la part de ses revenus alimentant le budget de l'État. Les consommateurs, par contre, jubilent sur la baisse du prix du pétrole, contrairement aux pays producteurs.

Le cas du Congo
Au Congo, pays dont l'économie serait fortement basée sur les

ressources pétrolières, la baisse du prix du baril n'entame pas la forte croissance de ces dernières années. Malgré cette baisse sur le plan mondial, le Congo va connaître une hausse de sa production pétrolière. Mais le pays est en train de diversifier son économie, et tend vers plus d'agriculture et d'élevage, d'industrialisation, de commerce, de tourisme et d'hôtellerie. Par anticipation, et pour préserver sa stabilité macroéconomique, le Congo a procédé à un rééquilibrage budgétaire, au regard du contexte international. Et ainsi reconsidérer ses dépenses, en vue de s'aligner sur ses recettes. On devrait donc s'attendre à une baisse des recettes due à la baisse du prix du baril du pétrole.

Noël Ndong

LUTTE CONTRE ÉBOLA

Un navire de l'UE livre de l'aide aux pays touchés

L'Union européenne (UE) a dépêché, le 27 décembre, un bateau contenant du personnel soignant et des médicaments pour assister les États dans lesquels le virus Ébola sévit.

Les vingt-sept pays de l'organisation européenne continuent de déployer des efforts supplémentaires pour aider les pays les plus touchés par la fièvre hémorragique à virus Ébola qui fait des ravages en Afrique de

l'Ouest. Ils ont envoyé le navire de la marine royale des Pays-Bas ayant à son bord des équipements offerts au profit des personnels soignants et autres partenaires œuvrant à la lutte contre Ébola dans ces pays.

L'assistance composée de farine enrichie, d'une vingtaine de véhicules tout-terrain et d'ambulances s'inscrit dans la continuité de la mobilisation européenne dans la lutte contre Ébola en Afrique de

l'Ouest. Elle comprend aussi des équipements de protection médicale dont des masques. D'autres pays de la sous-région ouest africaine comme le Nigeria et le Mali ont certes été affectés par l'épidémie, mais la totalité de l'aide de l'UE est destinée exclusivement au Liberia, à la Sierra Leone et à la Guinée, qui sont les pays les plus touchés par cette épidémie.

N.N'G.

INSÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Le groupe islamiste Boko Haram menace des pays voisins du Cameroun

La situation qui prévaut actuellement dans l'extrême-nord du Cameroun est très tendue avec les attaques répétées par des membres présumés de Boko Haram qui sèment la terreur dans le nord-est du Nigeria.

Depuis plusieurs mois, les islamistes multiplient les incursions dans l'extrême-nord du Cameroun, le long de la frontière avec le Nigeria. Le dimanche 28 décembre par exemple, l'armée a affronté une nouvelle fois les islamistes de Boko Haram qui avaient investi un camp militaire dans la localité d'Achigachia. Les assaillants sont même parvenus à hisser leur drapeau dans le village, à l'issue de violents combats. Quelques heures après, l'armée a pu organiser une riposte pour la reprise du camp d'Achigachia.

Les affrontements ont fait de nombreux morts au sein des populations. Selon certains témoignages, cette situation a poussé sur les routes des milliers de personnes qui tentent de fuir vers les localités moins exposées aux attaques de Boko Haram. Ces attaques coordonnées et étendues le long de la frontière avec le Nigeria, dans la région de l'extrême-nord du Cameroun, tendent à traduire un changement de stratégie de la part des assaillants, qui consiste à distraire les troupes camerounaises et à

les rendre plus vulnérables face à la mobilité des sites d'agression.

En quelques mois, le mouvement armé a conquis une vingtaine de localités du nord-est du Nigeria et a proclamé un « califat » dans les zones sous son contrôle, en écho au « califat » décrété par les djihadistes de l'État islamique (EI) dans des régions conquises à cheval sur l'Irak et la Syrie. L'extrême nord du Cameroun et le Niger subissent de plus en plus d'incursions sanglantes. Le Tchad voisin redoute aussi des attaques. Hors du Nigeria, c'est l'extrême-nord du Cameroun qui est visé. Les responsables militaires y sont convaincus que Boko Haram cherche à instaurer un État islamique non seulement au Nigeria mais aussi au Cameroun.

Si la menace est de plus en plus régionale, la réponse ne semble pourtant pas à la hauteur. Le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigeria étaient censés avoir envoyé 2.800 soldats le long de leurs frontières en novembre pour épauler les militaires nigériens sur place. Mais aucun déploiement n'a été annoncé pour l'heure. Rappelons que le groupe Islamiste retient toujours 219 lycéennes enlevées en avril dernier à Chibok (nord-est), un kidnapping qui avait scandalisé le monde entier.

Yvette Reine Nzaba

Gabriel Okoundji et Dieudonné Niangouna lauréats du grand Prix des arts et des lettres édition 2014

Le poète Gabriel Okoundji et le dramaturge Dieudonné Niangouna sont les lauréats du grand Prix des arts et des lettres du président de la République édition 2014. Les prix leurs ont été décernés le 29 Décembre à Brazzaville. Ils leurs seront remis officiellement lors de la 10e édition du Fespam qui aura lieu en juillet 2015.

Reinstitué en 2013, ce prix sert à accompagner d'une façon efficace la créativité artistique du Congo. Son attribution remonte depuis Taty Loutard, Sony Labou Tansi, Gotene qui ont été des récipiendaires de ce signe de reconnaissance.

Le directeur général de la culture Jean Luc Aka Evy estime que le domaine de la poésie est très difficile pourtant, plusieurs artistes congolais y excellent. Depuis le poème de la mer de Taty Loutard jusqu'à l'âme blessée d'un éléphant noir du poète Gabriel Okoundji, cette poésie a atteint son apogée et qu'elle est l'une des plus belles d'Afrique ainsi que la création du point de vue théâtral qui a pris aussi de l'envol.

« Dieudonné Niangouna est devenu une référence, il est

considéré comme l'un des meilleurs dramaturges africains sur la scène internationale, la pièce dite Mohamed Ali qu'il a présentée lors du dixième anniversaire du festival Mantsina sur scène à Brazzaville et au festival de Ouagadougou a connu un grand succès. Nous pensons qu'il était temps de le récompenser pour le travail de titan qu'il accomplit pour la promotion du théâtre. Depuis dix ans cet artiste est derrière le festival Mantsina sur scène pour le rayonnement théâtral au Congo et en Afrique », a ajouté Jean Luc Aka Evy.

D'une valeur de 10 millions de francs CFA chacun, ce prix vise à contribuer à l'émulation de nouveaux talents artistiques et littéraires au Congo.

Gabriel Okoundji, né le 9 avril 1962 à Okondo, village du district d'Ewo, est un poète. À l'adolescence, il découvre la capitale de son pays et fréquente un lycée de Brazzaville. Puis s'est retrouvé à Bordeaux, pour y faire des études universitaires de médecine. Il écrit, milite dans de nombreuses associations culturelles et fonde avec ses compatriotes Simon Le

Bos et Jean-Claude Mounkala la première association culturelle des Congolais de Bordeaux. Il parvient à publier régulièrement dans des revues de poésie mais c'est sa rencontre avec les écrivains et poètes occitans (Bernard Manciet, Cristian Rapin, Joan-Peire Tardiu) qui se révélera déterminante pour la suite de son cheminement poétique. Son premier recueil de poèmes, Cycle d'un ciel bleu, paraît en 1996 et reçoit le prix Pey de Garros. Gabriel Okoundji est considéré comme une figure marquante de la poésie de langue française. Il est présent dans l'anthologie Poésie de langue française.

Dieudonné Niangouna est un auteur dramatique, metteur en scène et acteur né à Brazzaville en 1976. En 2013, il est artiste associé au Festival d'Avignon. Il anime à Brazzaville depuis onze ans le festival de théâtre Mantsina sur scène. Il est l'auteur de plusieurs pièces parmi lesquelles les inepties volantes, Sheda. Plusieurs de ses œuvres ont déjà été publiées Carré blanc ; Les Inepties volantes, Attitude clando, Le Socle des vertiges

Hermione Désirée Ngoma et Rosalie Bindika

NÉCROLOGIE



Martial Nathalis Del Mombongo agent des dépêches de Brazzaville et Huguette Godelive Biango, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissance le décès de monsieur Constant Yves Biango, survenu ce di-

manche 21 décembre 2014 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire a lieu à son domicile sis au n°16 de la rue Mbaka Poto-poto, Brazzaville. L'inhumation est prévue pour ce mercredi 31 décembre 2014 et le programme se présente comme suite :

- 9 h00 : levée de corps à la morgue municipale (CHU de Brazzaville)
- 10 h00 : recueillement au domicile;
- 12 h00 : messe à la cathédrale Sacrée cœur ;
- 15 h00 : mise en terre pour le cimetière du centre ville ;
- 17 h00 : Fin de la cérémonie

Ntsayoulo Siméon, agent des Dépêches de Brazzaville, Ngaliba Romaine, Flore, Rock Achile, Naphi Severin, Raïssa Vicky, Ulrich Destin, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès inopiné de leur regretté père le capitaine de la police en retraite Victor Ngaliba ce mercredi 24 décembre 2014 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au 55 de la rue Babémbe à Ouenzé. La date de l'enterrement vous sera communiquée ultérieurement.



MUSIQUE

« Faya Tess-Quelques classiques de Tabu Ley » dans les bacs

À un an de la disparition du Seigneur Tabu Ley, Faya Tess, la Sirène d'eau douce, rend hommage à l'illustre auteur-compositeur-interprète des deux rives du fleuve Congo. Pour se trouver dans la reprise des titres emblématiques de Ley, Caën Madoka et Nyboma Kanta sont venus mettre leur touche vocale et rythmique : purs instants de rumba en douze titres

Pour l'instant, dans l'entourage du fondateur de l'Orchestra Afrisa International, en attendant de produire les inédits au public, l'heure est à la reprise des chansons connues. Faya Tess, née Kishila Ngoyi, de sa voix grave enveloppée de velours, est la première à s'y atteler. L'idée de la reprise des classiques du Seigneur Ley est née « de Tabu Ley lui-même après l'écoute de la chanson Mongali reprise dans l'album « Désolé »... Depuis, les amis des réseaux sociaux m'ont encouragé à oser pour plus de titres. J'ai eu le soutien de Vincent Gomez pour réaliser le projet, à qui j'exprime toute ma reconnaissance », confie la Sirène. La ballade dans le temps à travers « Songi songi », « Ekeseni », « Silikani », « Mundi » ou

« Chéri Samba » est un échantillon de ce que Tabu Ley nous a laissé.

En effet, précise Faya Tess, « l'héritage artistique de Tabu Ley est varié et d'une richesse énorme. En tant qu'une des proches de ce talentueux musicien, d'une façon ou d'une autre, je me devais de lui rendre hommage, continuer de faire vivre son œuvre intemporelle. Pour l'ensemble de son œuvre, les bonnes mélodies sont exquises. Les mélomanes des deux Congo s'en emparent, se les approprient et les perpétuent à travers les générations ». Durant 2014, sur les plateaux de télévisions spécialisées et les radios FM, les mélomanes ont découvert Youssouf, le fils de Ley, occupant le haut des hits avec un répertoire composé de « Fétiche des ancêtres », l'une des chansons phare du premier artiste de l'Afrique subsaharienne à se produire à la mythique salle de l'Olympia à Paris. Cet artiste n'est autre que Tabu Ley, son père. « Je suis ravie de voir des jeunes occuper le devant de la scène musicale avec les tubes du Seigneur Ley. Une raison légitime de prouver que Ley demeure un artiste visionnaire ».

À propos de Faya Tess, c'est en

1986 qu'elle est arrivée au sein de l'Orchestra Afrisa International. Très rapidement, sa collaboration avec Tabu Ley s'est avérée une réussite.

Durant une dizaine d'années, les mélomanes se réjouiront sur les prouesses d'une chanteuse et danseuse hors pair, si talentueuse qu'elle deviendra incontournable auprès du Seigneur Rochereau. Ensemble, ils aligneront les tubes dans des albums comme « Camarade O » en 1986, « Moto akokufa » en 1989.

En 2000, elle commence une carrière solo. C'est l'occasion de côtoyer d'autres univers musicaux comme ceux de Cheb Khaled, Sam Manguana ou Lokua Kanza. Au finish, des albums comme « Adieu » « Libala ya temps plein »

La sortie de l'opus à la proximité de Noël est un cadeau qui marque une vie. « Mokolo na kokufa » est l'une des chansons prophétiques de Ley sur le thème de la mort de la chair un jour. À défaut de la mort de ses classiques, il est ressuscité par Faya Tess qui affirme que « les classiques du Seigneur Ley ne s'éteindront jamais et resteront toujours le socle de la musique congolaise ».

Marie Alfred Ngoma

AFFAIRES SOCIALES

La FMT plaide pour une intégration inclusive de personnes vivant avec handicap

La vision a été soutenue par la présence de ces différentes catégories de personnes au cours de la journée de sensibilisation organisée pour clôturer l'année 2014.

La Fondation Mwimba Texas (FMT) a organisé, le 27 décembre, dans la salle paroissiale Notre-Dame-de-Fatima à Gombe, une grande journée de sensibilisation des albinos et des autres catégories des personnes vivant avec handicap (PVH). La journée s'est passée sous le signe de l'intégration inclusive.

Pour marquer cette vision, la FMT a invité, à cette occasion, des malvoyants et aveugles, des sourds et des muets ainsi que des handicapés moteurs et des pygmées. C'est pour appuyer la vision de la FMT que le président directeur général de l'ISIPA, Martin Ekanda, a marqué sa présence à cette journée.

Sensibilisation des albinos et des non-albinos

Au cours de cette journée, la FMT ne s'est pas dérogée de ses habitudes liées à la sensibilisation et la conscientisation de la société et des albinos contre la stigmatisation dont ces derniers sont victimes. Dans le cadre de la vision de l'intégration inclu-



À droite, Mwimba Makiese Texas et son invité de Brazzaville, lors de la rencontre internationale des albinos à Kinshasa, en juin 2011/Radio Okapi, John Bompengo

sive promue par cette ONG, un plaidoyer a été mené en faveur de tous les PVH.

Cette organisation a, par ailleurs, procédé à la distribution des produits pharmaceutiques et autres produits de première nécessité afin de permettre à ses membres et autres personnes nécessiteuses de bien passer les fêtes de fin d'année et de Nouvel An.

Mwimba Texas fait ambassadeur universel de la paix

La manifestation a été l'occasion

pour plusieurs partenaires de la FMT d'exprimer leur satisfaction à cette action que mène la fondation en faveur des albinos et des nécessiteux. Parmi ceux-ci, il y a eu le PDG de l'ISIPA et des responsables de plusieurs autres ONG nationales et internationales qui s'occupent des enfants et des personnes vulnérables.

Dans toutes leurs interventions, les intervenants ont appelé les PVH à se valoriser. « Vous avez des vulnérabilités mais vous

avez également des atouts qu'il faut exploiter. Ne vous considérez pas comme des victimes mais comme des acteurs », a conseillé Maman Pascaline. Cependant, le responsable de l'ONG suisse, Suissat, après s'être rendu compte de ce que fait et représente la FMT, a promis de tisser un partenariat efficace avec cette fondation.

Reconnaissant les efforts fournis par le président de la FMT, le catcheur albinos Alphonse Makiese Mwimba Texas, pour le bien-être des albinos et des personnes vulnérables, l'USM a fait de lui ambassadeur universel pour la paix. Un diplôme d'honneur lui a été remis à cet effet. Et d'autres structures ont promis leurs apports à cette association.

Appel à la synergie

Dans son message, le président de la FMT, qui a remercié les représentants des autres catégories des PVH pour leur présence à cette cérémonie, a appelé à une synergie d'action en vue de mener des plaidoyers pour le bien-être de tous les PVH. Mwimba Texas a notamment salué la volonté du chef de l'État

de voir les PVH se retrouver dans les institutions de la République et celle de voir cette catégorie des Congolais bénéficier du soutien et de la protection de la part de l'État.

La FMT s'est également dite reconnaissante envers toutes ces personnalités et organisations qui l'ont soutenue tout au long de cette année et dont les apports lui ont permis de réaliser certaines actions tant à Kinshasa que dans certaines provinces du pays où la fondation a marqué ses empreintes. Il s'agit du gouvernement de la République par l'entremise du Premier ministre Matata Ponyo, de Maman Audrade Shabikuli, du général Tshomba Ondo, du Dr Mavinga, de l'initiatrice du projet Blanc-ébène, la photographe belge Patricia Willocq, du Provincial de Saint Vincent de Paul, le père Charles-Alain, de la Fondation Gertler et du produit VitMilk.

La FMT a également salué l'apport du gouverneur du Bandundu, Jean Kamisendu, et du député Clément Kanku, élu du Kasai, qui ont soutenu le déplacement des délégations de cette fondation vers leurs provinces respectives.

Lucien Dianzenza

MLC

Omer Egwake affirme n'avoir trahi personne

Reçu le 28 décembre par sa base de l'Alliance de Bangala (Alliba), section Kindele dans la commune de Mont Ngafula, le ministre de l'Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat en a profité pour recadrer les choses en rapport avec la fronde initiée contre lui par quelques cadres du Mouvement de libération du Congo (MLC) depuis son entrée au gouvernement.

Après un mutisme longtemps observé suite à son exclusion irrégulière du Mouvement de libération du Congo (MLC) décidée par une poignée de membres du Collège des fondateurs, Omer Egwake ya Ngembe s'est finalement résolu de contre-attaquer en rétablissant une vérité délibérément tronquée au sujet de son intégration au gouvernement de cohésion nationale. Sa rencontre dimanche avec sa base de l'Alliba/Kindele dans la périphérie ouest de Kinshasa lui a servi de prétexte pour remettre la pendule à l'heure sur fond d'une hystérie collective ponctuée d'acclamations récursives. C'est dans une salle chauffée à blanc par une assistance communiant à chaque instant avec son leader qu'Omer Egwake, en tenue décontractée, est monté au créneau.

D'emblée, le nouveau patron de l'Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat a fait remarquer que son parti, le MLC, était partie prenante aux concertations nationales où il eut à jouer un rôle de premier

plan. La présidence de la commission Défense et Sécurité dudit forum fut confiée à Thomas Luhaka, un cadre du MLC, a-t-il révélé tout en s'étonnant de l'aphasie observée alors par son parti face à cette promotion. De la même manière, a-t-il ajouté, le MLC est demeuré aphone suite à la présence de ses cadres dans les différents gouvernements provinciaux cherchant curieusement à deviser sur son entrée au gouvernement Matata II. La logique aurait voulu que le MLC accompagne la dynamique issue des concertations nationales. L'amnistie accordée aux ressortissants Bangala qui croupissaient dans les geôles ainsi que l'engagement de faire le suivi du dossier de Jean Pierre Bemba à la Haye devraient, pense-t-il, dissuader la direction du parti à s'approprier les résolutions de ce forum national dont le gouvernement de cohésion nationale est l'émanation.

Fort de ses convictions, Omer Egwake a exprimé son dépit envers ce qu'il considère comme un acharnement contre sa personne. Il met en cause quelques responsables du MLC qui, tout en flirtant en catimini avec le régime Kabila de qui ils tirent des dividendes au grand dam de la population, se prévalent publiquement du statut d'opposant sans l'être en réalité. Cette caste de pseudo opposants empêtrée dans un radicalisme outrancier a longtemps desservi le parti en soutenant des options irréalistes



Omer Egwake, au centre, reçu par l'Alliba/Kindele

empêchant ainsi à Jean Pierre Bemba à saisir des opportunités qui lui étaient offertes de servir le pays au plus haut niveau après la transition 1+4.

D'un ton ferme, Omer Egwake a dénoncé les intrigues et autres coups bas tendant à élire domicile au sein du MLC à l'heure où le parti bat de l'aile. Non seulement que la première force politique du pays au terme des scrutins de 2006 a périéclité au niveau de sa représentativité au Parlement, mais en plus ses finances se portent mal augurant de sérieuses appréhensions quant aux prochaines échéances électorales. « Nous n'allons pas laisser les oiseaux

de mauvais augure continuer à induire constamment Jean-Pierre Bemba en erreur », a martelé le leader de l'Alliba. Et de réaffirmer son appartenance au MLC, faisant fi de son exclusion nonobstant les iniquités dont il fut l'objet dans ce parti politique depuis l'époque de la rébellion stigmatisant, au passage, des promesses non tenues. Tournant cette page triste de sa vie marquée par des sacrifices consentis sans contrepartie, Omer Egwake a invité les siens à soutenir l'action du chef de l'État, Joseph Kabila, qui fait montre de sollicitude à l'endroit de la communauté Bangala dont plusieurs de ses fils occupent

des postes de responsabilité dans les institutions de la République. Là-dessus, il a loué les qualités d'homme d'État du président du Sénat Léon Kengo wa Dondo qui s'est personnellement investi en balisant la voie à sa nomination en n'écoutant que la voix de sa propre raison.

« Je n'ai trahi personne », la redondance de cette phrase-clé dissimule mal le ressentiment du nouveau ministre voué aux gémonies par ses propres frères de tribu au nom des intérêts sordides sur fond de lutte de positionnement.

Ancien ministre de la Jeunesse et des Sports du gouvernement de transition 1+4, deux fois élu député national dans son fief de Bumba (province de l'Équateur), Omer Egwake ya Ngembe pense avoir mérité sa nomination qui procède d'un cursus politique digne d'éloges. Une juste récompense pour un homme qui a su tisser sa toile au prix de courage, de dévouement et de sacrifice. « Nasala to nasala te ? » (Traduisez : Dois-je travailler ou pas ?), avait-il lancé à l'assistance qui lui a donné le quitus en guise de bénédiction.

Alain Diasso

REDDITION DES FDLR

L'ultimatum du 2 janvier reste de mise

À quelques jours de l'expiration d'un ultimatum de la communauté internationale, cent-cinquante-cinq rebelles hutus rwandais se sont rendus aux autorités en territoire de Walikale le 28 décembre au cours d'une cérémonie placée sous les auspices de la mission de l'ONU.

La pression exercée il y a peu par la communauté internationale assortie d'un ultimatum afin d'obtenir la reddition des membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) commence à donner des fruits. Depuis le 28 décembre, cent-cinquante-cinq rebelles hutus rwandais se sont rendus avec leurs dépendants aux autorités politico-militaires congolaises au cours d'une cérémonie à laquelle ont pris part les représentants de l'État, de l'ONU, de la Conférence internationale pour la région des Grands lacs et de la Communauté de développement d'Afrique australe.

C'était à Buleusa, en territoire de Walikale au Nord-Kivu. Il s'agit précisément de quarante-trois combattants des FDLR qui se sont rendus avec trente-huit femmes et enfants auxquels il faudrait ajouter une vingtaine d'autres ex-combattants supplémentaires en passe de déposer leurs armes. Une quarantaine d'armes et une centaine de munitions étaient récupérées à la faveur de cette démobilisation qui intervient à la veille de l'expiration d'ici le 2 janvier 2015 de l'ultimatum de la communauté internatio-

nale. Cette dernière a promis de contraindre par la force les éventuels récalcitrants par des opérations armées à mener conjointement par la Monusco et les Fardc.

Toutefois, cette action paraît, aux yeux de maints observateurs, comme assez timide. D'autant plus qu'on ne retrouve dans les rangs des ex-rebelles hutus rwandais que du menu fretin, c'est-à-dire des hommes de troupe sans leurs chefs militaires. Globalement donc, à en croire une source onusienne citée par radiokapi.net, le compte n'y est pas lorsqu'on considère l'effectif des FDLR tournant autour de mille cinq cents à deux mille combattants, selon certaines estimations. « *Même si c'est un pas nécessaire, il n'est pas suffisant, il n'est qu'un pas partiel et assez tardif. Nous lançons un appel solennel et urgent au leadership et à tous les combattants des FDLR: sortez de la forêt, déposez vos armes, entrez pleinement dans ce processus pacifique pour que 2015 puisse être une nouvelle année de paix et d'espoir* », a lancé le représentant de la Sadc, Conrardie Marius.

Notons que les unités ainsi démobilisées seront être transférées vers Kisangani, chef-lieu de la Province Orientale où sont cantonnés d'autres membres des FDLR ayant déposé les armes après leur regroupement au camp de Kanyabayonga, à quelque cent kilomètres de Buleusa.

Alain Diasso

CONSERVATION DE LA NATURE

Fixation des limites du nouveau parc de la Lomami

L'aire protégée aura une superficie de huit cents kilomètres carrés, dont vingt pour cent couvrent une partie de la forêt de la province du Maniema.

Des concertations entre les populations autochtones, d'une part, et le gouvernement provincial et l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), d'autre part, ont conduit à la fixation du périmètre où sera aménagé le nouveau parc de la Lomami, dans le territoire d'Opala, en Province Orientale.

Selon les explications données le 27 décembre à radio Okapi par un des participants à ces discussions, les autochtones ont finalement accepté d'être délocalisés dans un autre site où l'ICCN et ses partenaires s'engagent à leur construire un nouveau village sur fonds de la Banque mondiale. Ce qui permet l'érection prochaine de cette aire protégée d'une superficie de huit cents kilomètres carrés, dont vingt pour cent

couvrent une partie de la forêt de la province du Maniema.

À en croire le modérateur de ces concertations, Maurice Abibu Sakapela, cité par la radio onusienne, des tôles, des clous, du bois... sont déjà disponibles pour la construction de ce village écologique- en semi dur- qui va abriter les personnes déplacées. Il a, par ailleurs, noté que des experts du cadastre ont été dépêchés sur place pour délimiter les contours de ce village et prévoir là où devraient être construites les infrastructures de base comme les écoles, les centres de santé, les marchés, les aires de jeux, etc. Selon l'ICCN, la partie du parc délimitée entre les rivières Tshupa, Lomami et Lualaba héberge notamment une population « importante » de bobonos, une nouvelle espèce de singes appelée Lesula, des okapis, des hippopotames, des variétés de végétation forestières « *surprenantes et mystérieuses* », etc.

Lucien Dianzenza

JUSTICE INTERNATIONALE

L'Afrique renforce sa présence à la CPI

Le président de l'Assemblée des États parties, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) ainsi que cinq juges du groupe des juges de la Cour sont issus du continent africain.

La treizième session de l'Assemblée des États parties au statut de Rome de la CPI s'est tenue du 8 au 17 décembre 2014 au siège des Nations unies, à New York. À cette occasion, le ministre de la Justice du Sénégal, Sidiki Kaba, a été élu pour trois ans comme président de cette Assemblée des États parties, c'est le premier africain élu à ce poste. Le nouveau président a indiqué que les priorités de la période triennale de sa présidence seraient de réconcilier la Cour avec l'ensemble des régions du monde, notamment avec l'Afrique. Sidiki Kaba, a fait remarquer que l'Afrique a le plus grand nombre de membres de la CPI et que les Africains représentent une proportion considérable du personnel de la CPI, notamment quatre juges et la procureure. Il a également noté que les Africains ont été les premiers à demander l'intervention de la Cour. L'élection du Congolais Antoine Kesia-Mbe Mindua au sein du groupe de juges de la CPI a éga-

lement renforcé la présence africaine dans cette institution portant de juges africains à 5 au sein de l'instance internationale de justice. « *Les Africains jouent un rôle important à la CPI. En plus d'une procureure africaine, nous avons cinq juges africains et le président de l'Assemblée de la Cour est maintenant le ministre de la Justice sénégalais. Ceci traduit un engagement stratégique de la part de segments importants de l'Afrique dans le travail important de la Cour* », a déclaré Ibrahim Tommy, du Centre for Accountability and Rule of Law en Sierra Leone, cité par Human rights watch (HRW). Selon cet organisme international de défense des droits de l'Homme, lors de l'Assemblée des États parties, l'Afrique du Sud a décrit la CPI comme « *un rempart dans la lutte contre l'impunité* ». Le Ghana a affirmé qu'il demeure « *engagé envers l'importance* » pour la CPI de sanctionner et d'empêcher les crimes, et le Nigeria a indiqué que la CPI « *devient de plus en plus une institution mondiale décisive* ». La Côte d'Ivoire a insisté sur la « *valeur positive* » de la Cour pour ce qui est de poursuivre les crimes

graves, la Sierra Leone a souligné son « *engagement profond envers la Cour* », et le Lesotho a qualifié la CPI d'« *instrument clé* » pour promouvoir la justice. La République démocratique du Congo a noté que la CPI est « *un cadeau d'espoir* » pour les générations futures. En outre, apprend-on, les pays africains membres de la CPI ont rédigé une déclaration de groupe, présentée par le Lesotho pour marquer leur soutien indéfectible envers la CPI et leur profond respect pour le Statut de Rome. Cette déclaration stipule que les appels de l'Union africaine à la non-coopération avec la Cour « *ne devraient pas obscurcir le soutien cohérent et actif à l'égard de la CPI au sein des gouvernements africains et de la société civile dans tout le continent africain* ». En outre, la déclaration du groupe africain réaffirmait l'appel de l'UA pour que le statut de la Cour soit modifié dans le but d'inclure l'immunité devant la Cour pour les responsables en exercice. Une telle immunité, souligne HRW, était incluse dans le protocole visant à élargir la Cour africaine de justice et des droits de l'Homme, qui a été adopté en juillet.

Patrick Kianimi

CAN 2015

Florent Ibenge retient 29 joueurs pour le stage au Cameroun

Le sélectionneur des Léopards de la RDC, Florent Ibenge, et son adjoint Mwyni Zahera, ont mis fin aux spéculations autour des joueurs présélectionnés pour le stage de préparation au Cameroun en prévision de la phase finale de la 30e édition de la Coupe d'Afrique des Nations prévue entre le 17 janvier et le 7 février 2015 en Guinée équatoriale.

Au cours d'une conférence de presse organisée le 29 décembre au siège de la Fédération congolaise de football association (Fécofa), Florent Ibenga a rendu publique une liste de vingt-neuf joueurs. Le staff technique est resté constant dans sa position de maintenir le groupe des joueurs qui ont pris part aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations dans le groupe D. Cependant, on note des renforts tels le gardien de but Parfait Mandanda de Charleroi en Belgique, le latéral droit Christopher Oualembo d'Academica Coimbra au Portugal. Soulignons aussi la présence du milieu offensif Hervé Kage qui devrait figurer sur la liste depuis le début des éliminatoires, mais il avait été bloqué à cause des problèmes administratifs, finalement réglés au niveau de la Fifa. Florent Ibenge qui dans sa vision pense déjà aux prochaines éditions de la Coupe d'Afrique a aussi fait confiance à certains jeunes pour l'avenir, notamment le latéral gauche Lomalisa de V.Club, le jeune attaquant Dark Kabangu du FC MK et le défenseur central Yanick Bangala du DCMF. Le milieu offensif Trésor Mputu ne figure pas sur la liste. Avant cette publication, il y a eu un débat fort animé même dans la presse sur sa sélection ou nom.



Florent Ibenge dévoilant la liste des vingt-neuf présélectionnés pour la CAN 2015

L'intervention du joueur dans la presse réclamant sa sélection a été très commentée dans l'opinion, et Trésor Mputu a même présenté des excuses. Mais après tout ce buzz, il n'a pas au finish été retenu dans le groupe. Florent Ibenge a déclaré à ce sujet : « *Je n'ai pas de problème avec Trésor Mputu, ses qualités sont indéniables et je ne peux pas le prendre pour le mettre sur le banc. Trésor n'a joué que huit matchs en huit mois dont deux titularisations. Et j'estime qu'il n'a pas la forme pour cette compétition qui va exiger un engagement physique sérieux* ». En fait, Florent Ibenge a donné les critères retenus pour la sélection des joueurs. D'abord, le joueur doit être compétitif, jouir d'une forme physique acceptable ; il doit aussi bénéficier d'un temps de jeu suffisant en club ; le niveau du championnat où évolue le joueur fait aussi partie des critères, ainsi la compétition au niveau de poste du joueur ; et enfin, il y a l'état d'esprit du joueur dans le groupe.

« *Ce serait de l'arrogance de dire que nous allons en Guinée équatoriale pour ramener le trophée de la CAN. Mais nous monterons sur le terrain avec la détermination de remporter chaque match que nous disputerons. Il y a des pays qui, sur la base d'un projet bien préparé, peuvent dire qu'ils se rendent en Guinée pour remporter le titre, comme l'Algérie* », a déclaré Florent Ibenge qui mettait ainsi l'accent sur le fait d'avoir un projet pour des résultats futurs de la sélection. Les Léopards débutent la préparation à partir du 3 janvier 2015 au Centre d'excellence de la Confédération africaine de football de Mbankomo, à 40 km de Yaoundé au Cameroun. La RDC avait réservé à l'avance ce centre qui appartient à la CAF. Il est aussi prévu un match amical, le 7 janvier, à Yaoundé contre les Lions indomptables du Cameroun. C'est le même jour que Florent Ibenga va publier la liste définitive des vingt-trois joueurs retenus pour la CAN 2015.

Martin Engimo

La capitale économique dotée des plans cartographique et guide

Cela a été rendu possible grâce au projet d'adressage qui a été réalisé dans la ville avec l'appui financier de l'AIMF (Association internationale des maires francophones) et de l'Union européenne.

« Nous sommes ici pour dire que nous ne voulons pas vivre sans adresse, isolement, simplement physiquement, matériellement et pour affirmer notre place dans l'imaginaire. Construire un espace en harmonie avec son environnement humain physique et culturel, c'est cela l'adressage, c'est aussi cela l'adressage », a déclaré Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'AIMF, remettant officiellement les deux documents à Charles Nganfouomo, préfet directeur général des collectivités locales et Roland Bouiti Viaudo, maire de la ville de Pointe-Noire au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 23 décembre à la mairie centrale et à laquelle a pris part Jean-Luc Delvert, consul général de France.

Lancé officiellement le 23 mai 2011, ce projet a été réalisé en deux phases. La première qui a débuté en mai 2009 a été totalement financée par l'AIMF pour un montant de 416 mille

euros. La deuxième est intervenue en début mars 2011 sur cofinancement de l'Union européenne et l'AIMF pour un coût d'un 1,5 million euros. Outre la ville de Pointe-Noire, ce projet concerne aussi les villes de Douala et Bangui. L'adressage, a rappelé Guy Roger Pambou, directeur de l'informatique et la gouvernance numérique, chef de la cellule adressage, est une opération permettant de localiser une habitation ou une activité par la définition de son adresse en s'appuyant sur un système de carte et de panneau mentionnant la numérotation ou la dénomination des voies et des constructions.

La réalisation de l'opération adressage dans la ville de Pointe-Noire va résoudre les difficultés en matière d'orientation auxquelles ont été longtemps confrontés les citoyens qui n'avaient que des repères pour localiser un lieu.

« Des sommes importantes ont été mobilisées pour la réalisation de ce projet qui est pour notre commune un instrument de travail parce qu'il nous permet désormais de bien localiser le contribuable, mieux localiser le concitoyen et de mieux orien-



Pierre baillet présentant le plan cartographiques et le plan guide

ter les touristes qui viendraient dans notre ville », a indiqué Roland Bouiti Viaudo.

D'importants moyens mobilisés En termes de ressources humaines, il a fallu neuf agents municipaux, vingt quatre jeunes diplômés sans emplois et soixante chefs de quartiers alors qu'au plan matériel ce projet a nécessité un bâtiment d'un niveau, des bicyclettes, véhicules de terrain, du matériel informatique et logiciels de cartographie. Il faut ajouter les techniques (codification, carto-

graphie et index des voies, panneautage, numérotation...) qui ont permis la réalisation du projet. Au total, une superficie de 6113 hectares couverte contre 7223,5 estimée, 15.000 plaques de voies posées pour 6.000 carrefours à raison de deux plaques par carrefour en moyenne et l'identification de 47666 voies. Autres résultats obtenus, c'est l'adressage physique de 53.336 parcelles et l'adressage numérique de 20.664 parcelles. Le projet a aussi permis la création d'un fichier d'adresses et d'acti-

vités taxables ainsi que l'impression de 6560 plans guides.

Dans son mot, Pierre Baillet a invité les collectivités locales au « vivre » et « travailler ensemble » : « Embrassons toutes les différences humaines à un vivre ensemble au nom d'une philosophie de l'histoire que véhicule notre réseau et qui considère que notre identité est né d'un entrelacement de cultures. Ensemble, construisons une stratégie qui soit plus un acte volontaire que technique », a-t-il souligné.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

FÊTE DE NOËL

Le député de Kakamoeka a communiqué avec ses mandants

Accompagné d'une forte délégation, dont les autorités de la sous-préfecture, le député Alexandre Mabiala a offert à l'occasion de la fête de la nativité des dons de diverses natures à ses mandants et aux églises de sa circonscription électorale.

Ce don a concerné près de 500 enfants de la sous-préfecture de Kakamoeka et ceux

venus des villages environnants, lesquels ont reçu chacun des vélos, des ballons, des voitures, des poupées, des pianos, des jeux de gammes, avions et autres. En effet, ce geste d'amour s'est poursuivi avec la remise des divers vivres composés des sacs riz, des bidons d'huile, de poissons salés, des pâtes, des haricots, d'oignons aux

personnes plus âgées de sa circonscription électorale. En effet, pendant son séjour où il était invité de marque à une messe œcuménique organisée pour la circonstance, Alexandre Mabiala a rappelé aux croyants les valeurs de paix et d'amour prônées par le gouvernement. « La rencontre de cette soirée est placée sous le signe de la renaissance de Kakamoeka, les habitants de cette circonscription ont l'obligation de continuer à développer la paix et l'amour qui sont pour tous les pays du monde les princi-

pales conditions du développement et de stabilité », a-t-il déclaré.

Naturellement, les ressortissants de certains villages de la sous-préfecture de Kakamoeka comme Louba, Yembo, Tchisafou, Bada, Loaka et Bissindi ont tenu à témoigner leur reconnaissance à l'endroit de leur bienfaiteur. « En plus de ces fonctions de député de Kakamoeka et celles



Vue des jouets/Photo Adiac

du président du conseil départemental du Kouilou, Alexandre Mabiala est d'abord notre fils, pour cette raison il n'attend pas seulement les moments des campagnes électorales ou de descentes parlementaires pour venir nous visiter ou nous apporter des cadeaux », a signifié Marie Honorine Tati Ngoma une habitante de Kakamoeka. Située dans le département du Kouilou la sous-préfecture de Kakamoeka est composée d'environ 26 villages.

Séverin Ibara

Zéphirin Nguié offre des jouets aux enfants de son arrondissement

A la faveur de la célébration de la fête de Noël de l'année 2014, le maire du cinquième arrondissement de Pointe-Noire, Zéphirin Nguié a procédé le mercredi 24 décembre au siège de l'arrondissement, Mongo-Mpoukou à la remise de plusieurs jouets à de dizaines d'enfants.



Zéphirin Nguié remettant des jouets aux enfants

Ce don de jouets est essentiellement composé de voitures, des ballons, des poupées, des guitares, pianos et bien d'autres. Répondant à la presse le maire de Mongo-Mpoukou a dit le bien-fondé de son geste qui est devenu comme une tradition pour son arrondissement. « Nous ne pouvions pas différencier les enfants, ceux-ci sont tous égaux devant la loi, en plus de nos fonctions, l'administrateur que je représente et l'ensemble de mes collaborateurs sont tous les parents d'enfants, à ce titre nous ne pouvions que les accompagner afin que ces derniers passent la fête avec joie », s'est-t-il justifié. Pour sa part Joseph Malick Loemba Makosso, directeur de cabinet du maire de Mongo-Mpoukou la particularité de cette année est qu'ils ont pu réunir ensemble des enfants: des meilleurs élèves issus des écoles publiques avec les enfants des familles démunies et ceux provenant des centres d'accueil social. « C'est un rituel qui a été initié par l'administrateur qui est aujourd'hui beaucoup apprécié par les populations de cet arrondissement » a-t-il déclaré. C'est par la distribution des sandwiches et des jus à l'ensemble des enfants, accompagné des sons de musique que cette cérémonie festive est arrivée à son terme.

S.I.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE TENNIS DE TABLE

Près de 200 pongistes s'affrontent à Pointe-Noire

Pointe-Noire abrite depuis le 23 décembre, dans la Salle de tennis Henri Djombo au lycée Victor Augagneur, les 11^e Championnats nationaux de tennis de table couplés à la 10^e Coupe Denis Sassou N'Guesso. Le coup d'envoi a été donné par le directeur départemental des sports et de l'éducation physique, Joseph Biangou Ndinga.

C'est en concurrents loyaux et respectueux des règles qui régissent le tennis de table et son esprit chevaleresque que près de 200 enfants venus des dix départements du Congo participent aux 11^e championnats nationaux en catégories senior, junior et cadet tandis que la coupe Denis Sassou N'Guesso est réservée aux cadets. Ces compétitions jumelées sont marquées par la présence cette année de la délégation de la Cuvette. « Ce grand rendez-vous des pongistes congolais après celui de Dolisie l'année 2014 intègre les aspirations profonde son excellence président de la République qui œuvre sans relâche pour la prise en main effective des



Le défilé des dix délégations «crédit photo adiac» - vue d'une confrontation «adiac»

jeunes par des activités nobles et saines surtout pour l'accroissement du nombre des ligues et des délégations qui y participent », a déclaré Henri Djombo, président de la Fédération

de tennis de table.

Henri Djombo a salué la présence pour la première fois de la délégation de la Cuvette en attendant que la ligue du Pool et du Kouilou emboîtent le pas.

« Nous demandons aux personnes de bonne volonté d'aider la jeunesse à s'organiser dans le Kouilou et dans le Pool afin que l'année prochaine, les délégations de ses départe-

ments se joignent à l'ensemble de la famille pongiste congolaise », a plaidé le président de la Fédération qui a souligné que dans le monde entier le sport fait désormais partie intégrante de la société.

Il a rappelé que l'organisation tournante des championnats nationaux et de la Coupe Denis Sassou se tient à moins de dix mois des Jeux africains de Brazzaville 2015. Henri Djombo a par ailleurs informé le public du stage de perfection que les Diabes Rouge passent actuellement en Chine dans la perspective de placer le Congo au sommet de tennis de table africain en septembre 2015. « Nous devons tout mettre en œuvre pour représenter honorablement notre pays aux Jeux africains. Les compétitions de Pointe-Noire vont participer au renouvellement de notre élite sportive car d'autres champions en herbe vont pouvoir monter en puissance pour le bien-être du tennis de table national », a-t-il indiqué avant le début des confrontations.

Charlem Léa Legnoki

INFRASTRUCTURES

Le ministre André Raphaël Loemba visite le chantier d'installation du terminal de stockage de GPL S.A

Après Brazzaville, le ministre des Hydrocarbures André Raphaël Loemba a visité samedi 27 décembre, les travaux d'installations du terminal de stockage de la société congolaise des Gaz de pétrole liquéfié (GPL S.A) lancés il y a déjà quelques mois dans la ville océane.



Le ministre et sa suite pendant la visite guidée dans l'enceinte de la société GPL S.A

En effet, ces travaux servent à construire une nouvelle sphère de stockage de butane pourvue d'une capacité de 8200 mètres cubes, l'optimisation de la station de pompage, l'adaptation du réseau de sécurité incendie, l'augmentation de la capacité de production de mise en bouteilles et de la capacité de transfert en réception ainsi que la construction d'un pipe 8" de 1300 mètres. Répondant aux préoccupations de la presse, le ministre André Raphaël Loemba s'est justifié sur le bien-fondé de ce chantier dont les populations congolaises et celles de la sous-région seront les grands bénéficiaires. « Si après les périodes coloniales la République du Congo comptait des milliers des consommateurs de gaz butane ou de cuisine, de nos jours, le pays compte désormais des millions des consommateurs de gaz, ainsi l'ancienne sphère d'une capacité de 1000 mètres cubes devient quasiment insuffisante et incapable de desservir tout le territoire national. L'une des missions assignées à la société GPL S.A par le gouvernement de la République consiste à l'augmentation des capacités de stockage de gaz au profit du Congo et peut être aussi pour ses voisins », a-t-il déclaré. A en croire l'opérateur en charge de l'exécution des travaux, la fin du chantier est prévue pour le mois de mars 2015. Il faut dire que la première sphère de stockage de gaz butane de la société GPL S.A date des années 1960, Elle était construite pour valoriser le gaz issu du gisement pétrolier de la Pointe indienne.

Séverin Ibara

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Le RPDH intéresse plusieurs acteurs de la vie publique

La Rencontre pour la paix et les droits de l'Homme (RPDH) a organisé le 22 décembre dans la salle de réunion de Sueco à Pointe-Noire, un atelier de sensibilisation sur les droits de l'Homme et la citoyenneté.

Organisé par Chritian Mounzéo président de la RPDH à l'intention des auxiliaires de justice (policiers, militaires et gendarmes), des professionnels de medias, le secteur public, ONG et des syndicalistes, cet atelier a permis aux organisateurs d'échanger avec les participants sur la problématique de la prise en charge des droits économiques et sociaux, afin de voir sur quel point l'ONG peut contribuer pour que les droits de l'Homme dans leur exercice soient améliorés au Congo. Ces travaux ont démarré par la définition du concept Droits de l'Homme qui trouve sa réponse dans l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui stipule : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

En effet, plusieurs intervenants ont édifié les participants sur les instruments juridiques internationaux de protection des droits de l'Homme : le système universel et système africain. Le directeur départemental des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Jérôme Magnokou est intervenu sur les instruments juridiques nationaux et a montré quelques pistes de recours au niveau local. Il a souligné l'évolution des droits de l'Homme au Congo car d'après lui, le Congo est le premier pays en Afrique centrale à créer les directions départementales des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Il a, toutefois, souligné quelques obstacles d'ordre financier qui entravent l'action de cette structure sur le terrain. « Les financiers ne nous gèrent pas comme il faut, alors que notre devoir est de sensibiliser, d'informer et

de protéger les droits de l'Homme », a-t-il martelé avant de féliciter le président de RPDH pour lui avoir convié à cet atelier et a sollicité la mise en place d'une plate forme entre sa direction et les ONG des droits de l'Homme afin qu'il ait une synergie entre les acteurs des droits de l'Homme pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

De leur côté, les séminaristes ont apprécié l'initiative du RPDH. Ils ont par contre déploré le manque de communication à l'intention d'un large public. « Beaucoup de choses se sont dites mais, ce qui est essentiel est que les ONG des droits de l'Homme ne communiquent pas assez. Je suis informé depuis quelques temps que le RPDH organise des rencontres sur la protection des droits de l'Homme mais, le message n'atteint pas un large public », a indiqué Germaine Ololo, artiste comédienne et participante. Elle a suggéré à l'ONG de bâtir des stratégies de manière à sensibiliser un grand public. « Ce n'est pas une incitation à la violence pas du tout. Ce sont des choses élémentaires que le Congolais doit connaître pour amener la population à vivre en paix et en harmonie ». Très content des échanges avec les participants, le président de RPDH, Christian Mounzéo accompagné de son acolyte Brice Makosso a épinglé les problèmes des violations de droits de l'Homme. Il s'agit entre autres de ceux liés au transport, à la gratuité de l'Education et de Santé. « Il y a intérêts à ce que le dialogue soit renforcé et que les moyens de l'Etat soient davantage mis à la disposition de ceux qui sont chargés de garantir l'exercice de ces droits et là nous avons constaté que le citoyen a un rôle important à jouer pour faire respecter ces droits dans la cité », a-t-il ajouté, avant de promettre un plaidoyer vis-à-vis de l'Etat. Cet atelier s'est déroulé en présence du directeur départemental des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de Pointe-Noire, le colonel Jérôme Magnokou.

C.L.L.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE KARATÉ

Les karatekas de Brazzaville à nouveau en tête

Ils ont terminé leur course aux médailles à la première marche du podium de la 21^e édition du championnat national de karaté. Retour sur la compétition.

La donne, au championnat national de karaté, n'a pas changé. Les athlètes de Brazzaville, qui ont toujours tenu le haut du pavé, ont à nouveau réédité l'exploit lors de l'édition 2014 de la compétition. Laquelle édition, rappelons-le, était réservée aux seniors hommes et dames.

Résultats...

En matière de kumité individuel hommes, dans la catégorie des -67kg, Bikoka, champion d'Afrique en titre, a confirmé tout le bien que le public sportif pensait de lui avant le coup d'envoi. Il s'est en effet fait de l'or, en prenant le dessus sur Mokélé lors de la finale de ladite catégorie. Chez les -75kg, Sobi a vaincu Mayinguidi, tous deux athlètes du département de Brazzaville. Abira a fait la loi dans la catégorie des +84kg en infligeant une défaite à Tchikaya, un des compétiteurs de Pointe-Noire. Faute de mieux, ce dernier s'est contenté de la deuxième place. Chez les -84kg, Eyongo a terminé la compétition sur la première marche du podium. En kumité par équipe, Inter club de Brazzaville a remporté la finale qui l'a opposé au club Samourai de la même localité. L'équipe de la Sangha a terminé troisième.

Les dames, par ailleurs, ont vu Mongo s'imposer dans la caté-

gorie des -68kg alors que Youlou, vice-championne d'Afrique en titre, a occupé la première place chez les +84kg devant Miéré. Pea du département de la Sangha s'est essouffée à la troisième marche du podium de la catégorie. Elle n'a pas pu aller loin face aux adversaires visiblement surentraînés et dont les faveurs des pronostics se sont avérées justes.

Pointe-Noire s'approprie le kata

Les athlètes de la ville océane se sont montrés maîtres en matière de kata individuels. Dans cette spécialité, chez les dames, c'est en effet Koudédé de Pointe-Noire qui a pris le dessus sur son unique challenger Babindamana, du département de Brazzaville. Ibrahim Bâ a fait autant chez les hommes. Son sacre n'a étonné personne d'autant plus qu'il est considéré comme le meilleur en kata, au plan national. S'agissant du kata par équipe, c'est l'inverse qui s'est produit. Brazzaville a occupé la première place devant Pointe-Noire. Les athlètes de la Sangha qui n'ont pas effectué le déplacement pour rien, se sont contentés de la troisième place.

Le président de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama), Dominique Ondzé, s'est dit satisfait du niveau technique des athlètes et du bon déroulement de la compétition. Il n'a pas manqué de rappeler à ces derniers que la performance est l'unique



Les athlètes de Brazzaville crédit photo Adiac

critère de sélection en équipe nationale pour les échéances sportives qui pointent à l'horizon notamment les Jeux africains, Brazzaville-2015. Dominique Ondzé a, par ailleurs, salué avec déférence l'humilité du président de la commission d'arbitrage de la Fédération mondiale de karaté, Raphaël Orthéga, qui a apporté une touche experte au championnat national du Congo en arbitrant notamment la finale du kumité par équipe.

Formation continue dans les localités

« Le bureau exécutif de la Fécoka-Ama poursuivra les descentes dans les départements pour doter les ligues du matériel de travail dans le but de faire avancer la cause sur toute l'étendue du territoire national. Il se fera aussi une idée des infrastructures dans lesquelles ces ligues travaillent. Une nette amélioration s'en suivra nul doute », a annoncé le président Dominique Ondzé qui a aussi souligné que grâce à

ce championnat, les techniciens de la fédération ont eu l'occasion de détecter les athlètes qui pourraient être appelés en équipe nationale. Ce qui est sûr c'est que la liste des Diabes rouges karaté pour les compétitions à venir n'est pas encore définitive. Ceux qui y sont déjà peuvent donc être débarqués en cas de contre performances. C'est dire qu'il y a encore de la place pour tous ceux qui peuvent émerger à la dernière minute.

Rominique Nerplat Makaya

VOLLEYBALL

Les athlètes de la DGSP exhortés à plus d'efforts

Les responsables du club souhaitent voir leurs joueurs persévérer dans l'effort pour des performances encore plus grandes.

Les volleyeurs de la DGSP ont terminé cette saison en beauté avec à la clé un titre sous régional remporté à Libreville au Gabon. Il s'agit de la première édition de la Coupe d'Afrique centrale des clubs champions de la discipline, le premier titre du club au plan international. Individuellement, par ailleurs, les volleyeurs de la DGSP ont prouvé qu'ils ont du talent lors de ladite compétition. Ben Nakavoua a été consacré meilleur passeur, quant à David kouwasazo meilleur attaquant. Les deux sont donc considérés comme des maîtres de ces spécialités dans la sous-région.

Le sacre méritant d'être salué, une cérémonie de présentation du trophée a été récemment organisée à Brazzaville. À l'occasion, le président actif de cette formation, Norbert Élion, a encouragé les athlètes par rapport à cette performance, tout en leur demandant de ne pas



Une des rencontres de la DGSP dames crédit photo Adiac

dormir sur leurs oreillers. Les compétitions qui pointent à l'horizon sont, selon lui, des rendez-vous sportifs à ne pas manquer sur le plan des performances. Allusion

faite, entre autres, aux onzièmes Jeux africains, en septembre prochain. L'entraîneur Charlemagne Vingha a demandé aux responsables du club de continuer à réunir

toutes les conditions pour une bonne préparation des volleyeurs. C'est de là, en effet, que viendront les titres tant attendus par les dirigeants du club en particulier et le

public sportif congolais en général

Retour sur le parcours de la DGSP cette saison

La saison sportive 2013-2014 a été chargée de succès pour le club de la DGSP. Au plan national, l'équipe a empoché le championnat national dans les versions seniors hommes et dames. Les juniors dames aussi.

Une performance qui leur a valu la participation à la première édition de la coupe d'Afrique des clubs champions.

Avant leur départ pour Libreville, le président d'honneur, Serges Oboa, avait déjà annoncé que les yeux des responsables du club étaient désormais rivés sur les compétitions internationales. La DGSP ayant déjà fait ses preuves au plan national. Un message bien compris par des athlètes qui, sur le terrain, ont prouvé de quoi ils sont capables au-delà des frontières nationales.

À en croire Norbert Élion, le nombre de trophées de la DGSP au plan international devrait se multiplier.

R.N.M.